

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., Le Chau-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87. CCP 23-313. Lausanne: Saint Pierre 1 tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 32 42 40 CCP 12-2715 ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.—, 3 mois Fr. 11.—, 6 mois Fr. 22.—, 1 an Fr. 44.—, LE NUMÉRO 30 ct. Directeur: René Moylan - Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

Chambres fédérales: Rétrospective

Quels sont les principaux résultats à inscrire au bilan de la dernière session des Chambres? Il faut d'emblée souligner le rythme extrêmement soutenu des délibérations au Conseil national. Toutefois, on peut légitimement se demander si l'on n'a pas forcé la mesure, au point d'en arriver, en chargeant trop le bateau, à un point de saturation au-delà duquel l'intérêt des débats retombe forcément.

Un incident mineur mérite aussi d'être évoqué. Il s'agit de l'interdiction de six mois prononcée par le président du Conseil national contre le correspondant du journal à sensation «Blick». Indiscutablement, une sanction s'imposait ici. Pas tellement pour la faute d'avoir nominativement cité deux députés dormeurs, mais pour une indiscretion malhonnête, consécutive à l'ouïe d'une conversation privée. Nous aurions pourtant préféré que la répression fût confiée aux journalistes eux-mêmes. Ils auraient peut-être pu éviter de donner une publicité inutile et démesurée à des gens qui ne recherchent précisément que ce genre de réclame!

Politique extérieure

Les débats sur les événements de Tchécoslovaquie furent, malgré leur longueur, parmi les grands moments de la session. Avant, on pouvait se poser la question de l'utilité de telles discussions, tardives et sans influence sur le déroulement du drame tchèque. Pourtant, la condamnation sans équivoque prononcée par les deux Chambres à l'égard de l'agression russe démontra du même coup à quel point notre peuple est attaché, en dehors des divisions politiques, à ses libertés fondamentales. D'autre part, à une ou deux exceptions près, il faut noter l'absence de prise de position viscéralement anticommuniste, comme on avait pu en entendre au lendemain du 21 août. Le remarquable exposé introductif de Willy Spühler n'est pas étranger à la grande dignité prise ensuite par ce débat, qui eut encore le mérite d'apporter la preuve de la compétence des Chambres en matière de politique extérieure, jusqu'alors admise du bout des lèvres seulement.

Le progrès social

En dépit de deux avatars de dernière heure, la septième révision de l'AVS déboucha sur des résultats extrêmement réjouissants. La hausse générale d'un tiers des prestations correspondait aux revendications émises par le PSS et par l'USS dans leur requête du 22 décembre 1966; elle rendit quasiment caduque l'initiative des syndicats chrétiens natio-

naux, aujourd'hui retirée. L'augmentation de la rente minimale simple, passant de 135 à 200 fr., représente une amélioration de près de 46%. En outre, les débats démontrèrent la fragilité de la théorie des trois piliers, ils démantelèrent la fiction d'une sécurité sociale assurée pour tous par les trois colonnes de l'AVS, des assurances d'entreprises et de l'épargne individuelle. Une véritable sécurité pour la vieillesse ne pourra pas être assurée que par la transformation de l'AVS en une caisse de pension populaire largement ouverte à tous ceux qui ne disposent ni d'une assurance d'entreprise ni d'une substantielle épargne.

La brèche faite au principe de solidarité par la faveur d'une cotisation réduite aux personnes indépendantes est certes regrettable. Ces dernières sont déjà favorisées par les critères de détermination du revenu. Elles ne sont nullement soumises à une disposition aussi draconienne que ne l'est la déclaration de salaire pour les salariés. Mais cette entorse en permettra peut-être d'autres, qui, même si elles allaient en sens contraire, comme par exemple une augmentation différée des cotisations, seraient en définitive favorables à tous ceux qui ne disposent que de l'AVS pour subvenir à leurs besoins?

Le problème de la limite des revenus déterminant le droit aux prestations complémentaires aurait également mérité une solution plus favorable aux ayants droit. De toute façon, une correction interviendra d'ici à deux ans par la révision de la loi fédérale sur ces prestations complémentaires, révision annoncée par le conseiller fédéral Tschudi au cours du débat.

Une autre étape importante en politique sociale fut la révision de la loi relative aux allocations pour perte de gain aux militaires. Les nouvelles dispositions font passer de 3 fr. à 4 fr. 80 l'indemnité aux personnes sans charge de famille et de 8 fr. à 12 fr., respectivement de 37 fr. à 50 fr., les allocations aux militaires mariés. Ces divers montants représentent une augmentation générale de 50% environ. Sans revêtir le caractère spectaculaire de la septième révision de l'AVS, la nouvelle loi sur les allocations aux militaires renforce, d'une manière non négligeable, l'avance sur le chemin de la sécurité sociale.

Le droit foncier

Il y a un peu plus d'une année, les Chambres suivaient le Conseil fédéral en proposant au peuple, contre l'avis des socialistes, le rejet de l'initiative pour la modernisation du droit foncier, lancée en 1963 par l'USS et par

le PSS. A l'occasion de ce débat, les promesses de remettre bientôt l'ouvrage sur le métier fusèrent de toutes parts et il sembla alors qu'un nouveau projet, supérieur à l'initiative, serait rapidement mis sur pied. En fait, il s'agissait plutôt de manœuvres de diversion pour mieux saborder l'initiative et pour pouvoir perpétuer les abus.

La divergence entre les conseils à propos des nouvelles dispositions constitutionnelles illustra, à nouveau, l'opposition fondamentale à toute clarté en matière de droit foncier. Pour une fois, les Etats avaient adopté une solution plus progressiste et plus rationnelle que le National. Dans ce dernier conseil, le byzantinisme a atteint son paroxysme. n veut bien admettre l'utilité de donner à la Confédération des compétences pour l'aménagement du territoire, mais on lui refuse simultanément les pouvoirs indispensables à l'accomplissement de ces tâches nouvelles. La majorité bourgeoise ne pouvait, ou ne voulait, reconnaître l'évolution inéluctable du droit de propriété absolu vers un droit relatif, devant s'intégrer aux impératifs de l'intérêt général et de l'avenir national.

En résumé, la divergence avec le Conseil des Etats subsiste, le vote négatif des Deux Cents ayant été acquis par une faible majorité de sept voix. Dans ces conditions, on peut espérer la fermeté du Sénat et des résultats plus positifs lors du prochain débat de la Chambre basse.

L'EPUL à la Confédération

Le nouveau statut de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, adopté par les deux conseils, représentait un important progrès en matière de politique universitaire fédérale.

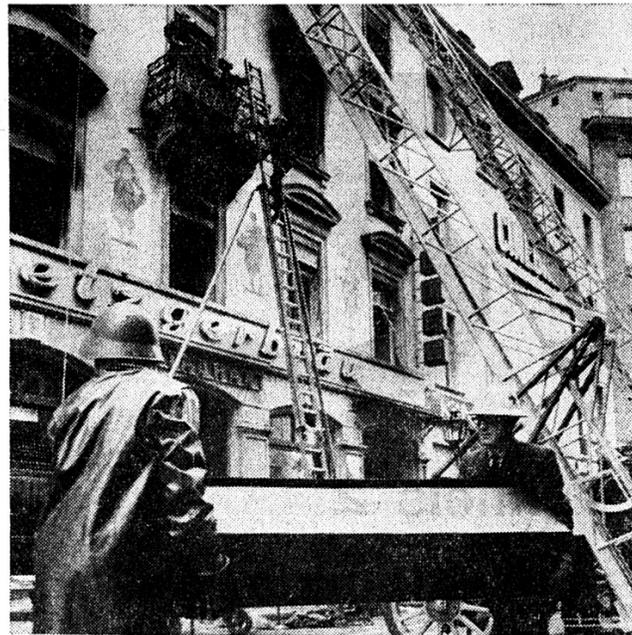
En effet, dorénavant, la responsabilité de l'enseignement technique supérieur, ou universitaire, sera assumée par la Confédération. Les deux établissements investis de cette charge, l'EPF et l'EPUL, seront placés sur un pied d'égalité, leurs diplômes auront exactement la même valeur. De plus, la décentralisation de l'enseignement technique sera mieux assurée, Zurich étant «décongestionnée» au profit de Lausanne. En outre, le canton de Vaud, libéré des charges de l'EPUL, pourra consacrer davantage de fonds au développement de ses autres facultés.

Mais le plus important apport de la nouvelle loi était pourtant la clarté qu'elle instituait dans le secteur de l'enseignement technique supérieur.

(Suite en dernière page.)

JEAN RIESEN,
conseiller national.

Zurich: L'incendie catastrophique a fait en définitive 10 morts



Notre photo: après la lutte contre le feu, les pompiers emmènent les cercueils des victimes.

Il y a vingt-trois ans que la ville de Zurich n'avait connu une catastrophe semblable à l'incendie de l'Hôtel Metzgerbräu. L'acte insensé d'un jeune homme de 17 ans a coûté la vie à dix personnes, pour la plupart étrangères et dont l'identification n'est pas encore terminée. C'est à la suite d'une dispute avec le portier-chef de l'hôtel que le jeune homme, entré au service de l'établissement depuis un mois et demi, a bouté le feu au bâtiment. Le sinistre a été découvert à 2 h. 37 et a pris une rapide extension, l'hôtel étant en partie en bois. L'effondrement de l'escalier déclencha une panique, et des personnes qui purent se sauver par les fenêtres et les toits, quinze sont dans un état préoccupant.

Quant à l'incendiaire, il a avoué son crime, sans toutefois paraître se rendre compte de la gravité de son acte. La Croix-Rouge suisse a pris en charge les rescapés, dont certains n'avaient plus que le pyjama qu'ils portaient au moment de l'incendie.

Les autorités judiciaires précisent que les victimes de l'incendie de l'Hôtel Metzgerbräu sont deux Suisses, un Allemand, un Italien (on ignore s'il s'agit d'employés de l'hôtel ou de voyageurs), une employée espagnole, une Suédoise habitant la Suisse et son fils, ainsi qu'un couple américain. Quant à la dixième victime, non encore identifiée, elle doit être de nationalité allemande (on ne sait pas s'il s'agit d'un employé de l'hôtel ou d'un voyageur).

Vaud: R. Villard confirme sa démission

Le Comité directeur du Parti socialiste vaudois s'est réuni à Lausanne le 8 octobre. A cette occasion, le conseiller d'Etat René Villard a confirmé la décision qu'il avait prise et déjà communiquée au groupe socialiste du Grand Conseil de se retirer à la fin de l'année. Pour des raisons purement formelles, cette décision deviendra officielle au début de la session d'automne du Parlement cantonal.

Le Comité directeur a définitivement fixé au dimanche 24 novembre prochain la date du congrès du parti, qui se réunira à Morges pour désigner notamment le candidat socialiste à la succession de René Villard.

Le siège restera socialiste

Ce n'est pas encore le moment de remercier René Villard, notre ami, pour son activité au gouvernement, d'autant plus que cette activité se poursuit jusqu'à la fin de l'année.

Le congrès du 24 novembre sera l'occasion pour les militants de notre parti d'exprimer leurs sentiments d'amitié et de gratitude au partant.

Il semble que, dans les milieux libéraux, certains seraient partisans d'une candidature de la droite. Il est permis de s'en étonner, d'autant plus que les dernières élections cantonales ont valu un net recul à ce parti. On voit mal, de toute manière, comment il pourrait contester le droit du Parti socialiste à une double représentation.

Dans tous les cas, il n'est pas question d'une candidature de M. Robert Rivier. Celui-ci, dont le journal «Le Peuple - La Sentinelle» avait été le premier à parler, nous a déclaré qu'il ne serait candidat en aucun cas, sa volonté étant d'achever la tâche qu'il a entreprise à Transhelvetica, en faveur de la navigation fluviale. Les libéraux trouveront-ils un autre candidat? Peu nous chaut, à nous qui sommes certains que le corps électoral vaudois demeurera acquis à une juste représentation socialiste au Conseil d'Etat. Les temps sont révolus où les socialistes devaient se contenter, sur la scène fédérale ou cantonale, du rôle de figurants.

Alfred Bussey,
président du PSV.

Cela s'est passé dans notre pays

TESSIN: L'ÉDUCATION DES ADULTES

Le Tessin a été le premier canton à introduire dans sa loi scolaire la notion de cours pour l'éducation des adultes, selon les programmes de l'Unesco. Après six ans d'expériences, le programme pour 1968-1969 a commencé le 7 octobre à Tesserete, avec une leçon sur les problèmes des enfants et des adolescents, donnée par un expert de l'Unesco, le professeur Bertola. Le cours du cycle, qui comprend des cours d'instruction culturelle, à caractère social, et des cours de perfectionnement professionnel se poursuivra de la façon suivante: le cours déjà donné à Tesserete sera repris à Balerna et dans d'autres localités; un cours de pédiatrie est prévu à Bellinzzone; un cours sur le développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent sera donné à Lugano, par l'orienteur professionnel du Département de l'éducation tessinois; à Biasca, un cours de chimie s'étendra sur deux ans. On prévoit à Olivone (val Blenio) un cours de géographie, à Montecarso un cours d'information sur l'agriculture, à Olivone et à Aquila un cours pour charpentiers, à Locarno un cours d'histoire de la musique. Des cours d'hygiène et de prophylaxie, de perfectionnement pour ouvriers de différentes branches seront donnés dans diverses localités. Enfin, on est en train de préparer un cours de comptabilité pour entreprises et pour petites entreprises artisanales à Brissago, ainsi que des cours de formation ou de perfectionnement pour les langues anglaise et espagnole. Un des principes essentiels de cette organisation est la décentralisation des cours, pour en faire profiter le plus possible de personnes.

■ AUGMENTATION DE SALAIRE pour les employés de banque dès le 1^{er} janvier prochain: 2% pour tous, et deux autres pour-cent de cas en cas, selon les responsabilités, la formation, les années de service; en outre, les allocations pour enfants augmenteront de 25%. Tels sont les principaux points d'une nouvelle convention conclue dans la branche bancaire.

■ ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE pour tous: voilà ce que préconise l'association Pro Familia. Elle se déclare également en faveur de l'introduction d'une assurance générale en cas de maternité.

■ UN NOUVEAU DIRECTEUR de l'Administration fédérale des finances a été nommé hier par le Conseil fédéral: M. R. Bieri, qui remplace M. Redli.

■ 116 MILLIONS DE DÉFICIT. — C'est ce que prévoit le budget 1969 de la Confédération, que le Conseil fédéral a adopté, dans sa séance de mercredi. Le plan financier pour 1969 laissait, lui, présager un excédent de dépenses de 320 millions de francs. A la fin du mois, le Conseil fédéral donnera des détails sur ce premier budget déficitaire depuis 1954.

■ NOMINATION A LA CNA. — Pour succéder à Robert Siegenthaler, de Delémont, décédé, le Conseil fédéral a nommé Lucien Huguenin, secrétaire central de la FOMH, membre du Conseil d'administration de la Caisse nationale suisse d'assurance accidents.

■ GRÈVE DE LA FAIM A LA PRISON de Fribourg: c'est ce qu'a annoncé un pensionnaire de cet établissement par une lettre adressée à un quotidien neuchâtelois. Un des grévistes en serait à son 17^e jour. Motif: la nourriture serait insuffisante. Le directeur de la prison a déclaré qu'une enquête serait ouverte.

■ UN NOUVEAU «COUP» DES SPÉCULATEURS. — Parce qu'il y a stagnation dans le secteur de la spéculation foncière ceux-ci abandonnent les terrains acquis à titre spéculatif. Dès lors, ces terrains se couvrent de ronces, servent d'abri aux rats, aux serpents, aux insectes, menaçant l'hygiène de la population. C'est aux Tessinois qu'on a dénoncé cette plaie. On y signale déjà 65 000 ares de ces terrains. Les pouvoirs publics auront à s'occuper de cette affaire.

Nettoyage à sec

Blanchisserie

ZIP S.A.

Tunnels 2

Neuchâtel

Tél. 5 42 08

vous annonce l'ouverture de son magasin, à La Chaux-de-Fonds

Av. Léopold-Robert 18 Tél. 3 75 55

Dès ce matin et jusqu'au 16 octobre à 18 h. 30, vous pouvez nous confier

4 vêtements **POUR** **2**
le prix de

et vous bénéficierez

de **30 %** de **RABAIS**

sur votre linge

Notre teinturier peut vous conseiller. Il est à votre disposition pour tous travaux soignés et détachages délicats.

Voyez notre tarif.

TARIF	Service simple:
PANTALON	3.80
VESTON	4.90
COMPLET	8.30
MANTEAU	10.90
IMPERMÉABILISATION	2.60
ROBE SIMPLE	6.90
JUPE SIMPLE	3.50
COSTUME DAME	7.90
BLOUSE DAME	3.90

Nous ne lavons pas le linge au poids, mais nous vous consentons 5% de rabais à partir de 20 fr. et nous vous proposons notre

CARTE DE RISTOURNE

Vos factures seront inscrites sur votre carte personnelle.
Carte de blanchisserie:
10% à partir de 150 fr.
Carte de nettoyage à sec:
10% à partir de 50 fr.

AUJOURD'HUI, JOUR D'OUVERTURE, UN CADEAU VOUS ATTEND !

Editorial

La première brèche

Ça y est, enfin les Chambres fédérales sont arrivées à se mettre d'accord sur la 7^e révision de l'AVS. Celle-ci entrera en vigueur le 1^{er} janvier. Là d'ailleurs était le chantier sur lequel le Conseil des Etats a joué pour imposer au Conseil national sa solution quant au taux de la cotisation pour les indépendants. En effet, si le Conseil national s'est montré disposé à admettre une notable augmentation des rentes et l'augmentation correspondante des cotisations, il a dû céder sur cette question du taux de cotisation des indépendants, celui-ci étant fixé à 4,6% seulement alors que pour les salariés le taux global, part de l'employeur et part du salarié est fixé à 5,2%.

Voilà donc, sous le jeu du chantage de ne pas voir la 7^e révision de l'AVS entrer en vigueur au 1^{er} janvier prochain, qu'est admis, de justesse il est vrai mais admis quand même, le principe d'une disparité dans le taux des cotisations. Ainsi on n'est pas loin d'une époque où certains milleux non plus timidement mais ouvertement demanderont qu'un plafond soit fixé au-delà duquel les cotisations ne soient plus perçues. Et ça, c'est ce qui pourrait le plus freiner le développement de l'AVS car cela signifierait la fin du principe de la solidarité entre tous les assurés.

A l'heure actuelle, les rentes ont un minimum et un maximum entre lesquels la rente est fixée selon le montant des cotisations versées c'est-à-dire en fait en fonction du revenu sur lequel des cotisations ont été payées. Donc existe déjà une différenciation entre les rentes. Toutefois, cette différenciation était limitée par le plancher et le plafond des rentes. Avec l'introduction d'une cotisation différente pour les salariés et les indépendants, on crée deux catégories d'assurés, les uns, les premiers, qui en fait auront payé un plus fort pourcentage de cotisations et les autres, les seconds, qui auront versé moins que les autres mais bénéficieront malgré tout de rentes calculées sur la même base.

Certes, il est facile de dire que les salariés payent moins de cotisations puisqu'ils n'ont à s'acquitter que de la demi-cotisation, le solde étant à la charge de leur employeur. Cet argument n'est en fait absolument pas valable sur le plan économique tant l'on sait que les frais d'assurance à la charge des entreprises sont partie économique des frais de personnel même s'ils ne sont pas versés en espèces aux salariés. En réalité, ces primes, y compris l'AVS font partie du salaire, de la rémunération globale des salariés qui, de par leur travail financent ainsi bien la totalité de leur cotisation et pas seulement la moitié. Les indépendants jouissent ainsi dès maintenant d'une prérogative qui crée des discriminations entre assurés. L'incidence financière n'est pour l'instant pas grande mais là n'est pas la question.

La question elle est dans la conception que l'on se fait de l'AVS. Est-ce vraiment l'un des trois piliers de la prévoyance sociale ou est-ce le seul? Si c'est l'un des trois piliers c'est le plus solide car c'est le seul qui assure, si petites soient-elles, chacun d'une rente qui avec les prestations complémentaires tend à assurer le minimum vital. Le second pilier, celui de la prévoyance d'entreprise n'a pas su conquérir sa place au soleil et si de nombreux salariés font partie de caisses d'entreprises, celles-ci sont loin de pouvoir assurer autre chose que de pauvres prestations.

Pour la grande majorité l'AVS est et restera ainsi, de par les faits, même si pour certains ce n'est pas par le cœur, le seul pilier de la prévoyance sociale. C'est pour cette raison que toute tentative de la mettre en danger, toute tentative d'enrayer son développement, c'est une tentative de freiner la vieillesse décente pour des milliers de personnes âgées et de limiter le soutien indispensable des veuves, des orphelins, des invalides.

(Voir suite en page 6.)

PIERRE WYSS-CHODAT.

Les coopérateurs lausannois et la ristourne

Il y a bientôt 125 ans que les Equitables Pionniers de Rochdale ont fondé la première coopérative de consommation. La règle de la restitution du trop-perçu sous forme de ristourne aux coopérateurs, au prorata de leurs relations économiques avec leur société, fut un atout maître du développement du mouvement coopératif à travers le monde.

Imitée par des secteurs importants du commerce de détail, qui organisèrent son autodéfense par la distribution d'un escompte, la ristourne est restée un élément original de la politique économique et commerciale des sociétés coopératives authentiques ou « historiques ».

On conviendra cependant que la ristourne actuelle ne correspond plus tout à fait à la restitution du trop-perçu. Le taux fixe de la ristourne écarte d'emblée l'affirmation qu'elle est liée au bénéfice, lequel est et ne peut être que variable. A la limite, on peut se poser la question de savoir si une ristourne constante n'est pas parfois prélevée sur les réserves de la coopérative, dans les années difficiles. Le paiement d'une ristourne en cours d'année, sur la base du justificatif représenté par un carnet de timbres dûment rempli, et non pas à la fin de l'exercice social au vu des résultats effectifs, écarte définitivement la concordance entre les principes des Pionniers de Rochdale et la pratique actuelle. La ristourne est ainsi devenue un élément de la politique commerciale des sociétés coopératives de consommation et, comme telle, l'une des composantes de la calcul des marges et des prix.

Les campagnes de vente avec l'octroi de doubles timbres sur les achats illustrent, s'il en est encore besoin, la dénaturation de l'idée originelle de la ristourne.

La ristourne, moyen de promotion des ventes

La ristourne, érigée en système de promotion des ventes, a valu et vaut encore aux coopératives une large adhésion de la part d'importants milieux de consommateurs. La ménagère qui, chaque matin ou plusieurs fois par semaine, prend le chemin du magasin coopératif, collectionne précieusement les timbres justificatifs de ses achats. Peu de timbres sont abandonnés ou non présentés au remboursement.

Pourtant, des entreprises commerciales organisées sur d'autres bases ou pratiquant d'autres méthodes promotionnelles connaissent un développement continu, parfois remarquable. Leur publicité ne se fait pas faute de mettre en évidence les avantages immédiats du prix net et de jeter un doute sur les avantages différés de la ristourne.

Si donc le système de vente avec timbres-ristourne ne peut pas assurer

aux coopératives un taux de croissance sinon supérieur du moins équivalent à celui de leurs concurrents actifs, il n'est pas inutile d'en rechercher les limites, ce qui pose les problèmes fort divers de l'analyse des éléments de l'efficacité économique (structure, organisation, assortiment, taux de marque, etc.) — mais ce n'est pas notre propos dans le cadre de cet article; il n'est pas inutile non plus de demander aux intéressés — les coopérateurs — ce qu'ils pensent de la ristourne.

Le « test prix net »

Coop Lausanne a organisé dans trois supermarchés entre le 5 février et le 20 juillet 1968, une opération appelée « test prix net ».

Les coopérateurs et clients avaient le choix entre l'achat au prix marqué et la délivrance des timbres-ristourne, selon le système en vigueur, où l'achat au prix marqué moins un rabais direct de 7% sur le montant total du ticket de caisse.

De grandes affiches libellées ainsi :

Avec la ristourne mon budget tourne ici timbres-ristourne c'est mieux

et

Test prix net ici rabais direct 7% en espèces c'est plus simple

signalait clairement les caisses enregistreuse travaillant selon les méthodes usuelles et celles affectées au « test prix net ».

Cette expérience pratique donnait à chaque client la possibilité de marquer sa préférence de manière concrète.

Nous vous livrons ici les résultats du test :

Magasins	Pour-cent des clients à la caisse à la ristourne	Pour-cent des achats totaux à la caisse à la ristourne
Florissant, Renens	10,3	7,5
La Sallaz, Lausanne	7,3	5,0
Entrebois, Lausanne	4,8	3,6

Le comportement de nos coopérateurs et clients, devant la faculté de choix qui leur était laissée, traduit une préférence évidente pour la ristourne.

La votation générale des coopérateurs

Coop Lausanne ne désirait pas en rester à ce test limité à trois succursales, mais prendre l'avis de l'ensemble de ses coopérateurs.

A l'occasion des élections pour le renouvellement du Conseil coopératif, les 4, 5 et 6 juin 1968, une votation générale de l'ensemble des coopérateurs fut mise sur pied. Chaque sociétaire a reçu un bulletin de vote posant

la question suivante: « Coop Lausanne doit-elle maintenir le système de vente avec timbres-ristourne? »

Voici les résultats du vote sur la ristourne :

Bulletins délivrés	27 915	
Bulletins rentrés	10 140	36,31 %
Bulletins valables	10 125	
Oui à la ristourne	8 325	*82,5 %
Non à la ristourne	1 773	*17,5 %
*des bulletins valables		

Les motivations du vote

Avant la votation, nous avons procédé à un rapide sondage d'opinion, sous forme d'interviews publiées dans les pages locales de « Coopération », pour connaître les arguments des partisans et des adversaires de la ristourne. La votation elle-même fut l'objet d'un abondant courrier de la part des coopérateurs.

Nous livrons à votre réflexion les principales motivations des « pro » et des « anti ».

Les partisans de la ristourne estiment :

1. Qu'elle est une épargne, un argent de poche de la ménagère, une réserve pour les imprévus, les cadeaux de fin d'année, etc. C'est l'argument le plus fréquemment présenté; le sociologue pourrait faire une étude intéressante sur la ristourne-transfert d'une partie du revenu du mari à la femme; et l'économiste pourrait tirer des relations entre la ristourne-épargne et le revenu des différentes classes sociales (62,8% des contribuables lausannois ont un revenu fiscal de moins de 10 000 fr. par an).

2. Qu'elle est une ressource dont la ménagère peut disposer à sa guise, ce qui lui donne un sentiment d'indépendance; le mari ne comptabiliserait pas au budget familial l'épargne provenant de la ristourne; ce serait alors une masse de manœuvre — la seule? — au profit de la femme.

3. Qu'elle est une originalité à conserver comme telle.

4. Qu'elle est un dû aux sociétaires et qu'elle permet de différencier les prestations de la coopérative entre les sociétaires et les non-sociétaires.

5. Qu'elle « est » la coopérative.

6. Que nous ferions moins d'affaires en la supprimant.

Les adversaires de la ristourne pensent :

1. Que la coopérative ne peut pas faire de cadeaux, mais calculer ses charges dans ses prix; la ristourne serait d'abord un prélèvement avant d'être une restitution.

2. Qu'elle est onéreuse: « supprimez la ristourne et les points Coop qui donnent tant de travail aux vendeuses, aux acheteuses, aux contrôleurs, aux... imprimeries ».

3. Que le collage des timbres est fastidieux.

4. Que la vérité est dans les prix.

5. Qu'elle est un moyen de financement des coopératives.

6. Que nous ferions davantage d'affaires en la supprimant.

Commentaires et conclusions

Aussi bien le « test prix net » que la votation générale sur la ristourne ont démontré l'adhésion massive de nos coopérateurs au système de vente avec la ristourne. C'est là un signe certain de la valeur de la ristourne en tant que méthode commerciale, sinon en tant que principe économique.

Changer de cap provoquerait bien des perturbations, des confusions et des tumultes. Et pourtant ?

Nous avons reçu les réponses de 10 000 coopérateurs — près de deux tiers d'entre eux ne se sont pas exprimés — et il y a 80 000 ménages dans notre rayon économique. Que pensent ceux qui ne sont pas « de la famille » ou qui ne veulent pas en être? Et pourquoi refusent-ils d'adhérer à une forme d'organisation économique qui paraît, à maints égards, idéale?

La votation des sociétaires ne remplace pas le sondage d'opinion systématique et organisé sur des bases scientifiques qui permet de connaître la pensée et le comportement des non-sociétaires, des clients de la concurrence, de répartir les personnes interrogées par la classe de revenu, par classes d'âge, par sexes, par quartiers, selon l'état-civil, etc. Les résultats de tel sondage, entrepris sur une échelle suffisante, auraient une importance significative et dégageaient des bases d'action plus claires.

Un élément essentiel qui manque au coopérateur chargé de donner son appréciation sur la ristourne est celui-ci: quel serait le niveau des prix après la suppression de la ristourne? Seraient-ils réduits uniformément du taux de l'ancienne ristourne, les abaissements seraient-ils différenciés selon les articles et comment?

En conclusion, nous constatons la nécessité d'aller plus avant dans la recherche de l'opinion de la population dans son ensemble, d'employer des méthodes plus affinées que la réponse par oui ou par non; nous constatons aussi une fidélité massive de nos sociétaires à la ristourne et, par là, à leur société.

Ce pourrait être rassurant et suffisant. Mais, quel est l'âge de nos sociétaires, quel est notre taux de « copérisation », combien de sociétaires sont-ils purement nominaux, etc.? Et pourquoi les discounts vendent-ils à prix net?

Le dossier n'est pas clos; cependant, il nous a paru intéressant de vous faire connaître l'opinion des coopérateurs lausannois, à qui l'occasion fut donnée de se prononcer sur un problème qui les concerne d'abord.

R. REBORD.

(Coop N° 8 1968.)

La place des industries mécaniques et métallurgiques dans l'économie tchécoslovaque

La X^e Foire de Brno, qui se tiendra cette année, est, selon la tradition, consacrée en majorité aux industries métallurgiques et mécaniques en tant que l'un des principaux appuis de l'économie socialiste tchécoslovaque. L'industrie mécanique tchécoslovaque sera représentée à la foire par des articles nouveaux dans le dessin de confronter son travail à celui des entreprises concurrentes, que ce soit celles des pays socialistes ou des pays capitalistes industriellement avancés. Elle montrera les fruits du labeur des centaines et des milliers de savants, ingénieurs, techniciens et ouvriers qui travaillent dans cette branche traditionnelle et qui offrent sur le marché international comme aux clients tchécoslovaques ce qu'ils ont créé de meilleur et de plus important au point de vue technique.

Après une année d'arrêt de son essor en 1963, l'industrie mécanique de la Tchécoslovaquie connut pendant toutes les années suivantes un développement très dynamique, avec un taux d'accroissement moyen annuel de la production de 7 à 9%, et renforça dans une mesure considérable la formation du revenu national de l'ensemble de l'Etat ainsi que son rôle dans les rapports du commerce extérieur tchécoslovaque. Dans la présente situation économique, les industries métallurgiques et mécaniques influencent la balance du commerce exté-

rieur en ce qu'elles couvrent, par leurs exportations, non seulement les importations de matières premières pour leurs propres bases métallurgiques, les importations des machines et matériels indispensables à l'élévation du niveau technologique dans l'ensemble de l'économie tchécoslovaque, mais aussi les importations d'une part importante des matières premières nécessaires aux autres branches industrielles et des denrées alimentaires sans lesquelles on ne pourrait maintenir le niveau de vie relativement élevé de la population. Au cours des deux dernières années, les exportations d'articles des industries métallurgiques et mécaniques contre paiement en monnaies libres ont augmenté de 46% nets, ce qui a favorablement influencé l'évolution du solde des exportations et des importations dans le commerce extérieur tchécoslovaque. Cette évolution, conjointement à l'élévation graduelle de l'efficacité des exportations globales des industries mécaniques et métallurgiques, démontre que la production est sujette à de lentes modifications structurelles et qu'on introduit progressivement sur le marché des articles dont le niveau, considéré du point de vue de leurs conceptions, construction et production, correspond aux exigences des marchés mondiaux.

Les analyses rétrospectives de l'évolution des industries métallurgiques et

mécaniques ont toutefois montré que ces branches avaient été également marquées par le précédent système centralisateur de gestion des affaires économiques à l'intérieur de l'Etat. Certaines branches de l'industrie mécanique, qui n'étaient pas l'objet de préférences suffisantes dans le système de gestion centralisée, n'étaient pas capables de tenir le pas avec l'évolution accélérée de la technique dans le monde et devinrent des goulets d'étranglement ou des éléments limitatifs du niveau technique global des machines et matériels livrés par les industries mécaniques tchécoslovaques.

Le profil de la foire montrera non seulement les machines et les installations mécaniques que l'industrie mécanique de la Tchécoslovaquie produit pour les besoins des branches industrielles de base et de consommation, mais aussi les différentes machines, appareils, instruments de mesure et outillage qu'elle fabrique non seulement pour l'exportation mais également pour sa propre modernisation.

Pour les besoins de l'industrie minière seront exposées des machines d'extraction, des batteuses pour l'extraction en profondeur, des installations de mines à ciel ouvert, des groupes de forage et de prospection géologique et de nombreux autres matériels.

Parmi les articles destinés à l'industrie métallurgique, les visiteurs pourront voir les dernières nouveautés de l'industrie mécanique tchécos-

lovaque en machines pour la métallurgie, installations pour hauts fourneaux et aciéries, matériel de fonderie, fours industriels y compris les fours électriques les plus variés, machines et installations de laminoirs. C'est dans ce secteur aussi que seront exposées les dernières installations de traitement et de triage des minerais et du charbon produites en Tchécoslovaquie.

Les machines et équipements pour l'industrie énergétique seront représentés par des chaudières et les installations d'alimentation correspondantes, une série de turbines hydrauliques, à vapeur et à gaz, de grandes machines rotatives électriques, tous les genres de transformateurs, convertisseurs et redresseurs.

Les firmes de constructions mécaniques tchécoslovaques exposeront également des centrales mobiles et des groupes électrogènes à moteur Diesel dans toutes les exécutions possibles. L'électrotechnique des courants forts sera représentée par des machines à souder, du matériel pour chauffage par haute fréquence et d'autres équipements et appareils. L'énergie nucléaire est représentée par les joints boulonnés du couvercle au corps de la cuve de pression d'un réacteur nucléaire et par d'autres détails technologiques se rapportant à la fabrication des cuves de pression des réacteurs à eau lourde.

(A suivre.)

M. LADISLAV SUPKA,
ingénieur,
vice-ministre de l'Industrie lourde.

PROGRAMMES



RADIO

Jeudi 10 octobre 1968
SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie 18.35 Revue de presse. 18.40 Jeux olympiques. 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsai, les enfants! 19.35 Bonne franche. 20.00 Figures oubliées de l'Histoire suisse. 20.30 Micro sur scène. 21.30 Chanson de science-fiction. 22.00 Mus. pour demain. 22.30 Inf. 22.35 Médecine. 23.00 Araignée du soir. 23.25 Miroir-dernière.
Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.30 Hommage à Simone Weil. 21.20 Légèrement votre. 22.00 Chasseurs de sons. 22.50 Europe-jazz.
BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Vol à voile. 16.30 Orch. récréatif. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Soirée champêtre. 21.30 Selon annonce. 22.15 Inf. 22.25 Guitare.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.
BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Ensemble. 9.00 Pays et gens. 10.05 Mus. de chambre. 11.05 Memento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Cordes et accordéon. 15.05 Conseils du médecin. 15.15 Disques.

TV ROMANDE

Jeudi 10 octobre 1968
 16.45 Entrez dans la ronde. 17.05 Für unsere jungen Zuschauer. 18.00 Vie et métier. 18.30 Bulletin. 18.35 Sur l'antenne. 18.45 Rendez-vous. 19.00 Trois petits tours. 19.05 «Le moine d'Iberville», feuilleton. 19.40 Téléjournal. 20.00 Carrefour. 20.25 Le point. 21.15 «Nais», film. 23.00 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Jeudi 10 octobre 1968
1re chaîne. — 18.20 Flash-actualité - Contact. 18.30 Courte mémoire. 18.45 Lire et comprendre. 19.15 Petit lion. 19.20 Actualités régionales. 19.40 «Vive la Vie», feuilleton. 20.00 Télésoir. 20.30 Les Shadoks. 20.35 «La Carte du Tendre». 22.25 Juliette Gréco. 23.25 Télénuit.
2e chaîne. — 16.00 et 19.15 Annoncez la couleur! 19.40 Télésoir couleurs. 19.55 Télé-sports. 20.00 Le mot le plus long. 20.35 Régie 4. 22.00 Orch. philharmonique ORTF.

Vendredi 11 octobre 1968
1re chaîne. — 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télénuit.

Vendredi 11 octobre 1968
SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 6.30 et 7.45 Roulez sur l'or! 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 Trois danses. 9.15 Radioscolaire. 9.45 Suite tchèque. 10.00 Inf. 10.05 Symphonie. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Ouverture. 11.00 Inf. 11.05 Bon week-end! 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Memento sportif. 12.35 10, 20, 50, 100! 12.45 Inf. 12.55 Chère Elise. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert chez soi.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE NEUCHÂTEL
NEUCHÂTEL: Assemblée générale de section. — Jeudi 10 octobre, à 20 h. 15, à l'Hôtel du Soleil, 1^{er} étage.

CANTON DE GENÈVE
JEUNESSE SOCIALISTE: Assemblée générale. — Vendredi 11 octobre, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, place Longemalle 8. Les membres du comité sont convoqués pour 18 h. 30.

Congrès cantonal
 Le congrès d'automne se tiendra samedi 12 octobre, dès 14 h. 30, à la Salle de spectacles de Couvet. L'ordre du jour est le suivant:

SECTION DE LANCY. — La broche traditionnelle de la section de Lancy aura lieu dimanche 13 octobre à La Coudre-sur-l'Île (VD), à la colonie de vacances de Lancy. Rendez-vous à 8 h. 30 devant la mairie, au Grand-Lancy. Les inscriptions sont reçues jusqu'à jeudi 10 courant (tél.: 43 15 46, aux heures des repas). Il y a des places disponibles pour les camarades qui n'ont pas de véhicules, lesquels sont les bienvenus.

1. Ouverture
 2. Appel des sections.
 3. Faut-il lancer une initiative pour l'élection des conseillers aux Etats par le peuple? Rapporteur: Jean-François Béguin, secrétaire cantonal.
 4. Préparation des élections cantonales des 19 et 20 avril 1969.
- A 19 h., un repas sera servi à la grande salle. Le menu (7 fr. par personne, service compris, boissons non comprises) comprend potage, rôti de porc et dessert. A 20 h. 30 environ, un bal (payant) a été prévu. Des cartes de fête sont en vente au prix de 10 fr. (menu et bal).
- Les représentants des sections ainsi que tous les membres de droit du congrès, qui veulent avoir le plaisir de participer à ce repas et à ce bal doivent ABSOLUMENT s'inscrire jusqu'à jeudi 10 courant auprès du président de la section de Couvet, M. Robert Champod, 16, rue de la Flamme, 2108 Couvet. Tél. (038) 9 70 77.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PSG. — Lundi 14 octobre à 20 h. 30, à l'Hôtel de Genève, rue des Pâquis 27.
GROUPE DES EAUX-VIVES. — Mardi 15 octobre à 20 h. 30, au Café de l'Ecole, rue des Eaux-Vives 61.
ASSEMBLÉE RIVE GAUCHE. — Jeudi 17 octobre, à 20 h. 30, à la Terrasse. André Chavanne et Claude Ketterer vous parleront.

CANTON DE VAUD
PULLY: Groupe du Conseil communal. — Assemblée le lundi 14 octobre, à 20 h. 15, au Café de la Comète.
LAUSANNE: Assemblée ordinaire du Parti socialiste. — Mercredi 16 octobre, à 20 h. 15, à la salle N° 4 de la Maison du Peuple. 1. Communications et admissions; 2. «Les 10 minutes du Conseil communal»; 3. «Le quart d'heure du Grand Conseil vaudois»; 4. «Que craignent les Soviétiques pour déterminer une intervention aussi brutale»; exposé de Jules Humbert-Droz; 5. Divers.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PSG. — Lundi 14 octobre à 20 h. 30, à l'Hôtel de Genève, rue des Pâquis 27.
GROUPE DES EAUX-VIVES. — Mardi 15 octobre à 20 h. 30, au Café de l'Ecole, rue des Eaux-Vives 61.
ASSEMBLÉE RIVE GAUCHE. — Jeudi 17 octobre, à 20 h. 30, à la Terrasse. André Chavanne et Claude Ketterer vous parleront.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

LAUSANNE ÉLIMINÉ

Football

JUVENTUS—LAUSANNE, 2-0 (1-0).
 — Buts: 43' Benetti, 74' Del Sol.
Juventus: Anzolin; Pasetti, Roveta, Castano, Salvatore; Del Sol, Leoncini; Favalli, Anastasi, Benetti (Sacco), Menichelli.
Lausanne: Schneider; Delay, Kuci, Weibel, Hertig (Kaiser); Bosson, Fuchs; Chapuisat, Hosp, Kerkhoffs, Zappella.

Comme on pouvait le prévoir, le Lausanne-Sports, déjà battu à l'aller par 2-0, a été éliminé de la coupe des villes de foire par la Juventus de Turin, qui s'est imposée au retour sur le même score. Ce match retour fut vraiment une rencontre très amicale, ce qui ne fut d'ailleurs pas du goût du public (22 000 spectateurs) qui a sifflé à plusieurs reprises les

joueurs turinois. Malgré l'absence de trois titulaires (Tacchella, Durr et Vuilleumier), le Lausanne-Sports a fait meilleure impression qu'au match aller. Mais il le doit pour beaucoup au manque de résolution des Transalpins et surtout à l'absence de Zigoni qui avait été le meilleur à Lausanne mais que son entraîneur avait préféré remplacer par Menichelli. Ce dernier, qui est le frère du champion d'Italie de gymnastique Franco Menichelli, a subi la loi d'un Delay qui a entièrement confirmé l'excellente partie qu'il avait livrée contre Lugano.

Cyclisme

Eric Spahn à nouveau leader au Tour de Grèce

Le Suisse Erich Spahn a repris la première place du classement général du Tour de Grèce, au cours de la troisième étape, disputée sur 110 km. entre Patras et Olympie. Il a pu se glisser dans un groupe de sept échappés qui ont terminé dix-huit secondes avant le peloton et plus de cinq minutes avant le leader du classement général, le Belge van Tieghem, qui a payé les efforts faits la veille dans la course contre la montre.

Le Suisse Erich Spahn a repris la première place du classement général du Tour de Grèce, au cours de la troisième étape, disputée sur 110 km. entre Patras et Olympie. Il a pu se glisser dans un groupe de sept échappés qui ont terminé dix-huit secondes avant le peloton et plus de cinq minutes avant le leader du classement général, le Belge van Tieghem, qui a payé les efforts faits la veille dans la course contre la montre.

Sur les autres fronts

COUPE DU MONDE 1970. — Tour préliminaire, groupe 5: Suède—Norvège, 5-0; groupe 6: Belgique—Finlande, 6-1.
COUPE DES VILLES DE FOIRE. — Vitoria Setubal (Portugal)—Lienfield (Irlande du Nord), 3-1; Panathinaïkos (Grèce)—Daring Bruxelles, 2-0; Odense (Danemark)—Hanovre 96, 0-1; Munich 1860—Legia Varsovie, 2-3.
RENCONTRE INTERNATIONALE. — Turquie—Bulgarie, 1-2.
RENCONTRES AMICALES. — Sélection suisse amateurs—Blue-Stars, 4-2; Lugano—Côme, 4-3.

Hockey sur glace

Genève-Servette, Langnau et Sierre aux Mélézes, vendredi et samedi

Quatre formations de ligue A participeront donc, vendredi et samedi soir, au premier grand tournoi national de la saison. Les champions suisses de La Chaux-de-Fonds, qui attendent le jeudi 17 octobre Chamoin pour la coupe d'Europe des clubs champions, sont au point. Gaston

Pelletier a, durant toute cette semaine, contrôlé ses hommes. Pour le tournoi des Mélézes, il alignera notamment les mêmes que la semaine dernière lors du tournoi de Thoune. Pelletier jouera également pour pallier l'absence de Casaulta, pas encore arrivé.

Genève-Servette, pour sa part, devrait se réhabiliter. Sa tournée en Finlande a été catastrophique dans un sens: il a perdu trois rencontres par des scores fleuve (13-1, 18-0 et 21-0). Mais, dans l'autre sens, ce voyage aura permis de mettre l'équipe en condition physique. Il faut donc s'attendre à voir Genève-Servette en bonne forme.



SIERRE: C'était la saison dernière; champion suisse de ligue B, il accédait à la ligue A.

Langnau reste l'équipe au cran et à la volonté. On peut s'attendre à tout des Bernois, ce qui nous fait dire qu'ils sont capables de battre les Genevois et de se qualifier pour la finale de samedi.
 Enfin, la grande inconnue: Sierre. C'est le néo-promu de la ligue A. Mais, déjà en ce début de saison, les Valaisans ont fait des exploits. Ils ont battu Grenoble par un gros score et La Chaux-de-Fonds à Villars, ce qui fut la première défaite des champions suisses dans la période de préparation.
 On peut donc s'attendre à deux grandes soirées, vendredi et samedi, aux Mélézes. Et, déjà au terme de celles-ci, on pourra, lundi, passer en revue ces quatre équipes sur leur préparation. R. D.

FRANCIS FAVRE
L'AFFAIRE ASPIDA
 Roman d'actualité politique

Nous avons pris position à proximité de la porte de la tour, qui s'ouvre sur la rue d'Altmermer, à l'intérieur des remparts. Quatre hommes, et encore je ne compte qu'à demi, je trouve ce c'est peu. De l'autre côté de la muraille, parallèle à celle-ci, court un boulevard, puis c'est un bois aménagé en parc. Je me demande s'il n'existe pas une issue secrète qui déboucherait dans le parc ou ailleurs. Cela paraît très mélodramatique, mais pas improbable. Dans ce cas, Cocoloyanis nous échapperait sûrement. Autrement, il y a deux possibilités: ou bien il sort seul et nous le maîtrisons facilement, mais j'ai peine à croire qu'il puisse commettre une telle imprudence, ou bien il s'en va, escorté de acolytes de Bourzouk, et alors nos chances sont minces.

Vers 5 heures du matin, un bruit nous alerte: Joannidès qui surveille les abords immédiats de la tour se rabat vers nous, quelque trente mètres en arrière. Nous sommes dissimulés derrière un mur bas délimitant un semblant de cour qui donne sur la rue, assez étroite et en pente. Nous distinguons deux hommes, l'un vêtu d'un imperméable mastic, l'autre d'un complet foncé. Ils s'éloignent d'un pas tranquille et disparaissent au tournant de la rue. Ils ont passé devant nous sans rien remarquer. Ils ont l'air sûrs d'eux-mêmes, décontractés.
 — Tant mieux, chuchote Dendrou, deux types de moins, ça compte.
 — Nous ne savons pas combien il en reste dedans! dis-je, songeur.

Une petite Fiat remonte la rue et s'arrête juste devant la tour. Deux individus en descendant, inspectent les alentours d'un air inquiet et frappent plusieurs coups à la porte de bois rugueux. Sans doute est-ce un signal convenu, car elle s'ouvre, très rapidement, presque furtivement, et les types s'engouffrent à l'intérieur, comme avalés.
 Joannidès revient de nouveau à notre hauteur.
 — J'ai tout lieu de croire que c'est Cocoloyanis et un complice. J'ai surpris quelques mots de grec.
 — Est-ce que vous les connaissez? demande Stavros.
 — Non, leur visage ne me rappelle rien. L'un d'eux est très grand, mince, le nez long, 40 ans environ. Je ne sais pourquoi, mais je pense que

Cocoloyanis, c'est celui-là. Il y a en lui une expression d'autoritarisme fanatique qui me fait songer à Markezinis. Le deuxième n'est qu'un comparse...
 — Maintenant il s'agit d'ouvrir l'œil! déclare Dendrou, d'un ton maussade; peut-être trouverait-il que nous parlons trop?
 Mes compagnons regagnent leurs postes: Joannidès près de la tour, Stavros un peu plus au nord, presque de l'autre côté de l'épaisse construction de pierre, aux blocs énormes, Dendrou et moi dans la cour. Une longue attente commence... qui durera jusque vers 6 h. 10. L'inquiétude nous envahit. Je fais part à Dendrou de mon hypothèse d'une autre issue, et il me dit qu'il y a aussi pensé. Déjà le quartier s'éveille: trois ou quatre ouvriers se rendent à leur travail, un marchand de cacahuètes trimbale sa cariole brinquebalante. C'est ennuyeux, nous risquons d'être repérés et notre intervention sera gênée...
 Soudain tout se précipite: les deux Grecs sortent de la tour et veulent monter dans leur voiture, mais un juron retentit, ils s'aperçoivent que les pneus de la Fiat sont crevés: c'est l'œuvre de Joannidès! On sent un moment d'hésitation en eux, le plus petit fait mine de frapper à la porte de la tour, déjà refermée, mais le grand l'en empêche. Chance! ils descendent la rue où, tels des araignées au coin de la toile, nous sommes tapis. Joannidès et Stavros, à pas de loup, se rapprochent derrière eux. Selon le scénario dont nous sommes convenus, nous devons surgir brusquement à leur passage, les maîtriser, leur arracher les documents ou les

rabattre sur nos deux amis qui achèveront la besogne... mais au fait où sont les documents? Ils n'ont ni serviette, ni mallette, rien! les mains vides... N'ont-ils pas conclu l'affaire? Et si nous intervenions pour rien? Mais pas le temps de réfléchir, les voici! Comme des diables surgissant d'une boîte, nous nous jetons sur eux. Habituellement le petit r'èyite, d'une contorsion. Ma parole! il est souple comme un singe. Cocoloyanis lutte avec Dendrou, mais il a le dessous, heureusement! Revenu de ma surprise, j'attrape la veste de mon adversaire... elle me reste dans les mains, et il file, il décampe à toute allure, en hurlant tel un possédé. Zut! Il nous a échappé. Sur ces entrefaites, la porte de la tour s'ouvre, trois Turcs giclent dehors, je reconnais la haute stature de Bourzouk. Je crie:
 — Attention, attention, les Turcs!
 Des coups de revolver éclatent, je sursaute violemment, cette fois ce ne sont pas les inoffensives détonations d'un stand de tir! Profitant de la surprise de mes amis, l'envoyé de Markezinis, qui est décidément plus coriace que prévu, les bouscule et court en direction des Turcs, mais c'est fatal, il est frappé par les balles que les Turcs nous destinent et s'effondre en gémissant. Au mépris du danger, Joannidès rampe jusqu'à lui, couvert par le feu de Dendrou et de Stavros, s'abrite derrière le corps, plonge la main dans la veste du blessé et en retire une grosse enveloppe jaune. Il me la lance à toute volée et hurle:
 — Renaud, fichez le camp avec les documents, nous stopperons les Turcs.

(A suivre.)



La Chaux-de-Fonds

LA CHAUX-DE-FONDS. — Rendez-vous des participants de la section, au congrès cantonal de Couvet, samedi 12 octobre à 13 h. 15, devant la Maison du Peuple. Les automobilistes naturellement avec leur voiture, merci.

LES OBSÈQUES DE NOTRE AMI ERNEST SCHUPPBACH. — Hier matin, au crématoire, devant un très nombreux auditoire, s'est déroulée, toute de simplicité, selon le désir du défunt, la cérémonie funèbre dédiée à Ernest Schuppbach.

Eugène Maléus, vice-président du Parti socialiste, au nom de toutes les organisations ouvrières, a retracé la vie de dévouement et de fidélité à un idéal que fut celle d'Ernest Schuppbach. Il apporta à la famille la consolation qui peut venir de sentiments de reconnaissance et de respect. Le dernier adieu fut donné par une délégation de la Persévérante, qui inclina sa bannière devant celui qui avait été un véritable ami pour elle. F.

ASSEMBLÉE DU PARTI SOCIALISTE. — Mercredi soir, sous la présidence de Ch. Augsburg, l'assemblée générale de la section du Parti socialiste, a examiné les six points du projet de programme, que le congrès cantonal mettra définitivement au point. La discussion a été très largement utilisée, plus d'une vingtaine de camarades se sont exprimés, souvent à plusieurs reprises. Seule l'heure tardive a mis fin à cette très intéressante discussion, qui permet à chacun de présenter ses conceptions dans la liberté la plus absolue. E. M.

Le Locle

ÉTAT CIVIL

Naissances

Zonta Mauro, fils d'Italo, mécanicien, et de Maria-Assunta née De Rocchi.
Pieren Sébastien, fils de Jean-Paul, décolleur, et de Marie-Chantal née Baumberger.
Dällenbach Nicolas, fils de Roger-Pierre, micromécanicien et de Miria-Maria née Sommaylla.
L'Éplattier Pierre-Théodore-François, fils de Jean-Louis-Maurice, pasteur, et de Mi-reille-Olga née Vercauteren.

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: 20.30, «Riffifi à Amsterdam».
CINÉMA CASINO: 20.30, «La Vallée des Desperados».
MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 14.00 à 18.00, exposition Campbell.

PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Breguet. (Des 21 h., le No 17 renseigne.)

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

Neuchâtel: Jugement d'une affaire de banqueroute frauduleuse

Le Tribunal correctionnel de Neuchâtel a jugé hier une grosse affaire de banqueroute frauduleuse (85 000 fr.) et d'escroquerie dont le protagoniste est un fabricant d'appareils électroniques, J.-D. S., 24 ans. Les faits, qui remontent à 1966, avaient été commis avec son père, décédé en prison entre-temps. S., lui, s'était enfui à l'étranger mais a été extradé et en est à son 420^e jour de détention préventive. Il avait obtenu indûment un prêt de 50 000 fr. d'un Genevois et, par une semblable tromperie, un prêt de 25 000 fr. d'une banque de Neuchâtel. En outre, il avait lors de sa faillite, falsifié sa comptabilité, faisant perdre plus de 85 000 fr. à ses créanciers. Le tribunal a condamné S. à deux ans de prison moins la préventive subie et au paiement de 2500 fr. de frais.

DISPARITION A NEUCHÂTEL. — M. G. Elzingre, 45 ans, aide-concierge, de Neuchâtel, a disparu depuis plusieurs jours de son domicile.

Prochaine audience de la Cour d'assises

La Cour d'assises neuchâteloise siégera le 25 octobre. Elle jugera la sordide affaire qui avait éclaté en janvier à Cormondèche et dans laquelle le nommé Ch. Châtelain est prévenu de viol, d'attentat à la pudeur et de délit manqué d'assassinat sur la personne de sa belle-fille.

Le marché du travail

La situation du marché du travail et l'état du chômage se présentent comme suit, à la fin de septembre 1968 :

Demandes d'emploi : 57 (70) ; places vacantes : 455 (434) ; placements : 54 (67) ; chômeurs complets : 3 (3) ; chômeurs partiels : 17 (20).

Les chiffres entre parenthèses indiquent la situation du mois précédent.

Objecteur de conscience condamné

Daniel Béguin, de La Chaux-de-Fonds, actuellement étudiant à Lausanne et fils du D^r Max-Henri Béguin, bien connu pour ses opinions pacifistes, a comparu hier devant le tribunal militaire de deuxième division pour avoir refusé, par objection de conscience, d'accomplir son école de recrues. D. Béguin a expliqué au tribunal ses convictions, qui sont profondes et sincères.

Il a déclaré en outre, de façon très nette, lorsqu'on lui a posé la question, qu'il ne donnera pas suite non plus à un ordre de marche ultérieur. D. Béguin fut défendu de brillante façon par Pierre Aubert, avocat à La Chaux-de-Fonds. Le tribunal a prononcé une condamnation à deux mois d'arrêts répressifs et au paiement des frais.

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Sous la présidence de M. A. Bauer, le tribunal a condamné :

J. Z., étudiant, de Beverly Hills (USA), à 50 fr. d'amende et 40 fr. de frais, par défaut, pour scandale et voies de fait.

W. K., manoeuvre, actuellement détenu, à 2 mois d'emprisonnement, sous déduction de 45 jours de détention préventive et 320 fr. de frais, pour vol et dommages à la propriété.

J. C., ouvrier, à 3 jours d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans et à 60 fr. de frais pour injures et outrage public à la pudeur.

UNE BARAQUE EN FEU. — Les premiers secours sont intervenus, hier à 19 h. 30, à proximité du collège des Foulets, où une baraque de chantier avait pris feu. Les dégâts sont minimes. Un fourneau surchauffé serait à la base du début de sinistre.

CARNET DU JOUR

Cinéma

RITZ: 20.30, «Les Biches».
EDEN: 20.30, «La Mariée était en Noir».
PLAZA: 20.30, «L'Amour moderne».
CORSO: 20.30, «Le Dernier Train du Katanga».
SCALA: 20.30, «Bandolero!»

Divers

THÉÂTRE: 20.30, les Compagnons de la chanson.

CLUB 44: exposition Paul Klein.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00, 14.00 à 17.00.

MUSÉE D'HORLOGERIE: 14.00 à 17.00.

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.

Pharmacie d'office

Pharmacie Wildhaber, av. Léopold-Robert 7. (Des 22 h., appeler le No 11.)

SERRIÈRES: 25 ans de service. — La maison Suchard a eu le plaisir de fêter hier 7 employés qui, tous, atteignent leurs 25 ans d'activité. Au cours d'une manifestation, un diplôme a été décerné à ces fidèles employés qui sont MM. J.-P. Schild, J. Hess, E. Kummer, J.-D. Quinche, G. Trezzini, E. Häusermann, H. Fallet.

Vu... Lu... Entendu...

Le football réserve parfois à ses fervents des surprises de taille. Lisez plutôt de compte rendu du match Courtelary II—Olympia Tavannes, paru dans la «Feuille d'Avis du District de Courtelary»: «Dimanche matin, à 9 h. 30, la seconde équipe de Courtelary recevait le CAI Olympia de Tavannes. Malgré les rapports tendus existant entre les deux clubs, nous avons assisté à une partie disputée très correctement. Après vingt minutes de jeu, les visiteurs ouvraient le score par l'intermédiaire de leur intérieur gauche. Les locaux n'étaient pas encore revenus de leur surprise que l'avant-centre adverse traversait tout le terrain et s'en allait porter la marque à 2 à 0. C'est alors que l'on s'apercevait de l'absence de l'arbitre. Celui-ci, victime d'un malaise, avait juste eu le temps de gagner la buvette pour y recevoir des soins. Revenu à lui, il refusa de valider le but qu'il n'avait pas vu. Olympia accepta avec philosophie cette décision. La morale trouva tout de même son compte peu avant la pause, lorsque les Tavannes mystifièrent, une fois encore, toute la défense locale.»

Et si la morale n'y avait pas trouvé son compte, que serait-il arrivé?

LIQUEURS Morand
MARTIGNY

A propos du recours de Joset au Conseil national Des «dessous» bien troublants!

Il y a quelques jours, plusieurs journaux se sont fait l'écho, en relation avec le dépôt d'une petite question du conseiller national Wilhelm, de Porrentruy, d'une correspondance personnelle que le conseiller d'Etat bernois Burri (PAB) avait eue avec le colonel commandant de corps de Diesbach, à la suite d'un vote intervenu au Conseil national au sujet du recours en grâce déposé par Joset, condamné par le Tribunal fédéral pour terrorisme. Certains ont même avancé que les milieux du Parti des paysans, artisans et bourgeois bernois et, en particulier le conseiller d'Etat Buri, avaient émis des doutes sur les qualités patriotiques de MM. Tissières et Hayoz, qui avaient voté en faveur du recours présenté par Joset. D'autres encore avaient attiré l'attention sur le fait que l'un des principes fondamentaux de la démocratie est la séparation des pouvoirs et qu'un député n'avait de compte à rendre qu'à ses électeurs et que si, en marge de sa qualité de parlementaire, il est militaire et officier de surcroît, sa liberté politique demeure entière et ne peut être influencée par ses supérieurs militaires. Enfin, d'autres faisaient valoir le fait que le Parti des paysans, artisans et bourgeois voulait empêcher le colonel Hayoz de recevoir prochainement le commandement qui lui revenait, M. Hayoz étant membre du Parti chrétien-social.

Maintenant, de source autorisée, on annonce que, dans cet échange de lettres qui, au demeurant, avait un caractère de «message personnel» (comme cela se pratique au service militaire lors de promotions ou d'enquêtes à leur sujet), M. Buri n'a jamais voulu empêcher qui que ce soit d'obtenir un grade supérieur.

Après s'être fondé sur les comptes rendus de plusieurs journaux qui insistent sur le fait que des officiers supérieurs et membres du Parlement désiraient gracier Joset, ainsi que sur une partie de l'opinion publique et de nombreux militaires qui se posaient

la question de savoir «comment des officiers supérieurs arrivaient à s'unir aussi ostensiblement aux communistes pour défendre un criminel», M. Buri a demandé au commandant de corps de Diesbach de lui présenter son point de vue, afin de lui permettre de répondre «en connaissance de cause aux questions éventuelles qu'on pourrait lui poser». En outre, dans deux lettres, M. Buri affirmait que «ces deux parlementaires étaient libres de penser et d'agir à leur guise».

De son côté, le colonel commandant de corps de Diesbach déclare s'être entretenu avec les deux officiers supérieurs placés sous ses ordres. Il relate ensuite leur prise de position.

Les deux conseillers nationaux sont d'avis qu'une mesure de grâce équivaut à un pardon et non à une justification d'acte de violence ou de délit. Ils soulignent, en outre, que le peuple suisse doit se rendre à l'évidence que le problème jurassien existe et qu'il est nécessaire d'y apporter une solution sans pour autant donner raison à la cause séparatiste. Ils se réfèrent notamment à la position de M. Wahlen, ancien conseiller fédéral, dans le sens d'une extension de l'autonomie et non d'une séparation. D'autre part, les deux parlementaires soulignent que leur attitude a été dictée à leur sens par les facteurs politiques. «Il ne fallait pas, déclarent-ils, laisser au seul Parti communiste l'avantage d'indulgence qui aurait pu lui attirer dans le Jura l'adhésion de membres d'autres partis politiques.» Enfin, MM. Hayoz et Tissières se défendent d'avoir pris une attitude antibernoise. Et le colonel commandant de corps de conclure sa lettre en mettant l'accent sur le fait que cette prise de position ne l'engage pas.

Enfin, la même «source autorisée» déclare que le fait pour M. Buri de n'avoir pas informé le Conseil exécutif de ses démarches n'est pas un fait exceptionnel.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'HÉBRON. — La Société coopérative Maison de retraite, Mont-Soleil a tenu tout récemment son assemblée générale sous la présidence de M. Chs Stampfli.

Dans son rapport, le président retraça l'activité de la société, relevant notamment que 24 personnes bénéficièrent des soins de l'établissement en 484 nuitées contre 3176 l'an passé. A l'augmentation des recettes correspond celle des charges. Et, en dépit des dons et subventions il fut impossible de procéder à l'amortissement sur l'immeuble lequel a subi cependant certaines améliorations, d'autres indispensables pour ne pas dire urgentes ayant dû être renvoyées à des temps meilleurs.

Cette situation appert à la lecture des comptes qui bouclent par un déficit n'atteignant par la centaine de francs et témoignent des soins méticuleux voués aux finances tant par M. et Mme Tschanz, directeurs, leur personnel que par les organes respon-

sables. Les sociétaires adoptèrent ensuite et le rapport présidentiel, et les comptes et le budget 1968-1969. Les contrôleurs, les banques de la place, furent confirmés à leur poste.

Des remerciements sont à adresser au comité de direction, à la direction, au personnel comme à chacun qui aide à la bonne marche d'Hébron. C'est ce que releva M. R. Houriet, conseiller municipal et de bourgeoisie, soulignant tout le dévouement de ceux qui œuvrent à rendre plus attrayant Hébron, séjour de nos aînés seuls, qui ne sont plus à même de vaquer aux travaux ménagers.

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL. — Dans sa séance du 8 octobre, le Conseil municipal a fixé au jeudi 24 octobre la prochaine séance du Conseil général. Le conseil s'est déclaré d'accord avec une proposition de la Direction des téléphones et de M. H. Beyeler, chef des Travaux publics, pour l'installation d'une cabine téléphonique sur la place Neuve.

Nouvelle

LA TÊTE À L'ENVERS

La tête sous le bras gauche, côté du cœur, les yeux en haut rivaient vaguement au plafond, comme s'ils cherchaient mollement à la traverser, le nez épaté aux larges narines flottantes, la bouche bée et baveuse, la pomme d'Adam tendue en direction de l'au-delà, trois petits poils du menton au vent.

Alain a rejeté la tête en arrière sous son bras gauche, côté du cœur, car il en avait vraiment marre de la voir éternellement fixée sur ses épaules, larges et confortables... Elle dodelinait de tous les côtés... et puis, tout simplement, c'était embêtant... Elle était si haut perchée qu'il ne la voyait jamais, même pas en se hissant sur un escabeau. A présent, c'est bien plus drôle, c'est très chouette, elle entend les battements de son cœur, puisqu'elle est sous son bras gauche, à côté du cœur. Il serre un peu le bras, et la tête se convulse. Il serre très

fort et elle s'allonge, s'allonge... Sous son bras gauche, à côté du cœur. Et puis, il aime avoir la tête à l'envers, Alain, c'est si rigolo... Le ciel se trouve sous la table et les fleurs... La terre est partout dans l'espace vide du ciel... Il est content. Il est très content...

Il aime sa maman et son papa... même qu'ils n'ont jamais la tête à l'envers, sous leur bras gauche, à côté du cœur. Et puis, aussi, il chante... et ça fait une drôle de résonance quand on a la tête à l'envers... le sang nous monte aux joues et aux yeux, et ça pique: Alain a ses longs bras qui touchent le sol, enfin le ciel, et ses pieds chatouillent les étoiles, ou les planètes lumineuses de la terre... Il marche sur les mains, en prenant soin de ne pas desserrer les bras et de laisser rouler sa tête de dessous son bras gauche, à côté du cœur...
Marianne Tempelhof.

Delémont: Assemblée communale extraordinaire

Elle aura lieu mardi 15 octobre, à 20 h.

A l'ordre du jour: Promesse d'admission à l'indigénat communal de M. A. Baratelli, Italien, né en 1928.

Ouverture de trois classes primaires au printemps 1969, mise au concours des postes correspondants, crédit de 30 000 fr. à porter au budget 1969 pour le mobilier.

Participation de la Municipalité à l'aménagement du chemin de Domont, appartenant à la bourgeoisie de Delémont; crédit de 35 000 fr. à couvrir par les recettes courantes.

Crédit de 130 000 fr., à couvrir par voie d'emprunt, pour la construction d'une route et d'une canalisation à la Commune, et prolongation de la rue Saint-Randoald avec canalisation.

Crédit de 170 000 fr. pour réfection de rues détériorées par le gel, à prélever sur une réserve prévue dans les comptes 1967 pour acquisitions et travaux divers.

Crédit de 85 000 fr., à couvrir par recettes courantes du Service des eaux pour l'installation d'une conduite d'eau et crédit de 120 000 fr. à couvrir par voie d'emprunt pour l'installation d'un câble électrique avec station transformatrice pour le développement industriel de la Commune.

Subvention extraordinaire de 7000 francs, à prélever sur les recettes courantes, pour le renouvellement des uniformes de la Fanfare municipale.

Crédit de 85 000 fr. à couvrir par voie d'emprunt, pour l'élaboration des plans de détail et du devis définitif du futur bâtiment de l'Ecole primaire au Gros-Seuc.

DANS LES ÉCOLES NORMALES.

— La «Feuille officielle du Jura bernois» du 5 octobre 1968 publie une modification du règlement d'admission aux écoles normales de langue française du canton de Berne du 1^{er} mars 1963, selon laquelle les candidats ont à subir un examen de physique et de biologie (et non plus de physique seulement), comptant pour une note; les candidatures sont astreintes, comme auparavant, à un examen de culture générale (histoire, géographie, sciences naturelles). Cette nouvelle disposition doit permettre d'éviter une appréciation unilatérale des candidats dans leurs connaissances en sciences naturelles.

Bienne

André Auroi nommé juge à la Cour d'appel

Notre collaborateur et ami André Auroi, membre avisé du Comité directeur de notre journal, vient d'être l'objet d'une flatteuse nomination. Il succède, en effet, à M. F. Imer, qui prend sa retraite, comme juge à la Cour d'appel bernoise.

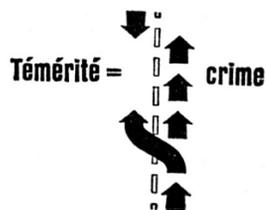
Actuellement président du tribunal I de Bienne et juge suppléant à la Cour suprême, André Auroi est né en 1919, à Reconville. Il a obtenu son brevet d'avocat en 1944, après des études de droit à Berne. Il a également fait des études de sciences sociales à Genève.

C'est une entente entre le PAB et le Parti socialiste qui a permis la nomination d'André Auroi, dont chacun connaît la pondération et la valeur de jugement, et auquel nous présentons nos vives félicitations.

PIÉTON BLESSÉ. — M. W. Roesli, représentant, a été renversé, hier en fin d'après-midi, par un camion, à la rue Heilmann. Il a été blessé à la tête et hospitalisé.

BOXE. — Le championnat d'Europe des poids mi-lourds entre le Danois Tom Bogs (tenant) et l'Italien Piero del Papa se déroulera le 5 décembre à Copenhague.

● A la suite d'une blessure du Français (douleur à une côte), le championnat d'Europe des superwelters entre Remo Golfarini (Italie) et Joseph Gonzales, prévu pour le 11 octobre à Turin, a été renvoyé à une date ultérieure.



GENÈVE

Au Conseil municipal de Genève Le droit de superficie

- Budget 1969: on a évité les augmentations d'impôts
- Culture: Claude Bossy contre les fascistes
- Services industriels: le patron ne fixe pas le prix des marchandises

LE BUDGET

La première partie de la séance du Conseil municipal est consacrée à la présentation du budget de la ville de Genève, qui comporte un montant total de recettes prévues de plus de 148 millions de francs, dépassant de 60 000 fr. les dépenses. Aucun centime additionnel supplémentaire n'est prévu, ce dont se félicitent les orateurs qui s'expriment au nom de leur groupe respectif.

M. Föllnu (chr.-soc.) fait une intervention très intéressante au cours de laquelle il réclame notamment un budget fonctionnel pour la ville, ainsi qu'un rapport d'intention à l'appui du budget et un rapport de gestion à l'appui des comptes rendus.

Quant à M. Olivet (rad.), il estime qu'il faut limiter la discussion du budget le plus possible. Il faut dire que le Parti radical ne montre guère d'esprit critique à l'égard des propositions du Conseil administratif, tant il a l'habitude de lui apporter son appui en toutes circonstances.

Christian Grobet intervient au nom du groupe socialiste et rappelle les deux raisons essentielles pour lesquelles une augmentation d'impôts a pu être évitée :

— la réforme fiscale pour laquelle le Parti socialiste s'est battu avec succès et dont les fruits apparaissent aujourd'hui.

— l'élaboration d'un budget serrant de plus près la réalité.

A ce sujet, le porte-parole socialiste rappelle que M. Picot a relevé devant la Commission des finances l'effet positif qu'a eu cette commission sur l'élaboration du budget 1969 à travers l'examen critique qu'elle a porté au budget 1968. Cet hommage du conseiller administratif à la Commission des finances est à relever et dénote de son fair play. Il n'est pas certain que ces propos favorables à l'égard de la Commission des finances aient été approuvés par tous ses collègues.

Le groupe socialiste examinera le projet de budget en détail étant donné qu'il constitue le reflet de la politique menée par la ville dans les différents secteurs qui lui sont propres.

LA CULTURE

A ce sujet, Claude Bossy (soc.) a fait la déclaration suivante :

« Dans le domaine de la culture et des beaux-arts, deux récentes prises de position du Conseil administratif sont significatives de l'esprit dans lequel il a conçu son budget. Qu'un conseiller municipal qui n'a jamais ménagé son appui aux régimes militaires et fascistes, en particulier à ceux de Grèce et du Portugal, mettent en question l'activité du théâtre genevois dont la réputation est la plus grande au-delà de nos frontières cantonales parce qu'une de ses productions attaque un régime totalitaire cette mise en question est normale. J'ai tout d'abord cependant été étonné de l'appui que lui a donné M^{me} Girardin.

» Mais à la réflexion, cet appui s'inscrit dans toute la politique actuelle. Nous dépensons beaucoup d'ar-

La première brèche

(Suite de la troisième page)

Celle-ci d'ailleurs était le chantage sur lequel le Conseil des Eats a joué pour imposer au Conseil na-

Les indépendants qui pour la première fois percent le mur de la solidarité, ce ne sont pas d'ailleurs les petits indépendants qui gagnent leur salaire à la sueur de leur dur travail, car ceux-ci déjà bénéficiaient, lorsque leur revenu n'atteignait pas 12 000 fr. par an, d'une cotisation dégressive. Non les indépendants qui viennent de gagner une manche, ce sont ceux qui ont un revenu très confortable, ceux-là mêmes qui souvent peuvent échapper au fisc, et qui de toute manière n'ont guère besoin de l'AVS pour assurer leur retraite. La première manche de la solidarité est perdue, salariés et petits indépendants, unissez-vous pour gagner la seconde, celle de la retraite nationale.

gent pour des productions de qualité et celles-ci doivent satisfaire en premier lieu le petit groupe des abonnés, donc des subventionnés habituels de la culture; et qui pour une grande majorité se recrute dans une seule catégorie de la population. Il est vrai que si l'on reste dans le cadre, il importe de veiller à ne pas gâter la bonne humeur et la digestion de qui que ce soit, aussi les activités de recherches, dans le domaine du théâtre, de la musique ou de l'opéra doivent être sérieusement limitées. Quant à l'activité engagée, à la pièce engagée, politique, elle doit être bannie par respect des droits et des convictions d'autrui, en particulier je suppose ces agents de la police politique portugaise, dont j'ai pu voir l'action sur l'esprit et le corps de deux de mes camarades portugais. En fait, nous constatons que l'action menée, si elle permet une certaine qualité et non une qualité certaine dans certains cas restent une politique profondément conservatrice, et qui désire en priorité satisfaire les besoins des privilégiés de naissance, de revenu et de formation.»

En un mot une politique du début du siècle avec les moyens d'aujourd'hui. Nous croyons, nous, à la démocratisation de la culture. Il est urgent de mettre sur pied une activité culturelle décentralisée qui, par la création de mini-saisons de la culture de quartier, permettant d'élargir le bénéfice des millions que dispense la ville à l'ensemble de nos répondants. De ne pas les considérer seulement comme des spectateurs, mais aussi comme des hommes et des femmes qui par eux-mêmes s'intéressent à la peinture, à la musique, veulent rencontrer des artistes et finalement aller au spectacle.

Ces mini-saisons de la culture pourraient animer la vie de certains de nos quartiers, permettre de rencontrer les artistes du Grand-Théâtre, de l'OSR, de nos théâtres dans certaines de leurs activités. Chacun pourrait exercer, en amateur, l'art dont il a envie. Ce n'est peut-être pas là la seule manière de réaliser cette démocratisation dont on nous parle souvent, mais c'en est une, alors que nous n'en voyons nulle trace, ou si infime qu'elle m'a échappé, dans le budget que voilà.»

LES SERVICES INDUSTRIELS

On passe à la présentation du budget des S.I. M. Picot présente la

chose et divers orateurs interviennent. Au nom du groupe socialiste, Amélia Christinat fait la déclaration suivante :

« Le groupe socialiste tient à rappeler une fois de plus l'étrange organisation actuelle des S.I., qui ne permet aux conseillers municipaux que d'accepter ou de refuser le budget sans qu'ils puissent changer quoi que ce soit aux chiffres qui leur sont soumis.

» Je ne connais pas d'entreprise dont le patron n'a pas la possibilité de fixer lui-même le prix de vente de ses marchandises.

» La ville est le propriétaire, mais ce sont d'autres conseils que le nôtre qui fixent le prix de vente de l'eau, du gaz et de l'électricité.»

POUR 4 MILLIONS ET DEMI DE FRANCS DE CRÉDITS

La séance du soir aborde plusieurs projets d'arrêté ouvrant des crédits au Conseil administratif. On a tout d'abord un crédit de 445 000 fr. pour l'aménagement du prolongement de la rue des Rois et son raccordement au boulevard Saint-Georges. La rue des Rois servira au passage du bus N° 4 par la suite. Comme a dit Claude Ketterer, conseiller administratif :

« La circulation, c'est la tarte à la crème d'aujourd'hui ». Le crédit est adopté.

Un autre crédit de 300 000 fr. est voté pour l'achat d'un immeuble à la rue de l'Avenir 21—rue Sillem. Ensuite le Conseil municipal accepte un crédit de plus d'un million et demi de francs pour l'aménagement et la construction du carrefour dénivelé à l'extrémité nord du Pont-Butin. Un autre crédit pour l'achat d'immeuble de 700 000 fr. est aussi accepté. Il y a neuf ans, des privés achetaient des immeubles pour un million de francs, aujourd'hui, ils les revendent pour un million six cents mille francs à la ville. Cela s'approche d'un taux d'usure, devait dire Jean Brulhardt (soc.).

En fin de séance, grand débat entre Henri Livron (soc.) et tous les autres conseillers au sujet de l'ancien observatoire. Tout le monde pense qu'il faut le détruire sauf notre sentimental ami. Malheureusement pour lui, la politique ne connaît guère le sentiment. L'observatoire sera rasé. Amen.

C. A. et C. G.

Reconstruction du Grand-Casino

Bientôt, le Conseil municipal de la ville de Genève va devoir examiner un important projet de démolition et de reconstruction du bloc de bâtiments où se trouve l'ancien Grand-Casino.

Même si l'on peut et si l'on doit encore regretter la décision négative du peuple qui en 1966 a signé et confirmé le référendum lancé par le Parti du travail contre le crédit de transformation des immeubles du Grand-Casino, il n'en reste pas moins que certainement la grande majorité des habitants de notre ville déplore l'abandon de cette partie de quartier qui occupe une position de premier plan sur les quais, face au Mont-Blanc.

L'on doit espérer que les projets de reconstruction grandioses ou non seront établis de façon à pouvoir être acceptés par l'ensemble de la population.

Compte tenu des structures politiques et économiques de notre pays et des possibilités financières limitées de la ville, il est compréhensible que l'importante reconstruction envisagée ne pourra être réalisée qu'avec la participation conjuguée des entreprises privées et des services municipaux.

A cela, il n'y a rien d'insolite, puisque dans notre pays nous vivons dans un régime économique mixte, c'est-à-dire d'interpénétration des moyens qui peuvent être mis à disposition par les entreprises privées d'une part et les entreprises publiques d'autre part.

Il apparaît qu'à défaut des millions de francs qui lui manquent l'apport de la ville est considérable; il est représenté par la mise à disposition des terrains.

Mais, et c'est là la motivation de la présente explication, nous devons nous féliciter que le Conseil administratif de la ville de Genève se refuse à brader un terrain de la collectivité puisqu'il se borne à louer les terrains aux constructeurs privés sur la base du droit de superficie.

L. T.

Au Victoria-Hall Les Compagnons de la chanson

A voir et à entendre le public lundi soir, les Compagnons auraient pu chanter et faire n'importe quoi, leur succès était assuré. C'est le genre de récital où le public entièrement conquis d'avance est là pour admirer et où l'on fait mouche à tout coup.

Leur répertoire se compose de chansons bien rodées, et au seul titre on applaudit déjà. Agréables à entendre, ils savent utiliser les effets vocaux avec bonheur, bien que l'interprétation soit un peu stéréotypée. Jouant avec aisance des instruments les plus divers, ils ont des talents de mimes et un sens du comique qui porte. Ils s'accordent bien et savent se rendre sympathiques. Mais la partie vocale est parfois sacrifiée au profit de l'accompagnement et de la sonorisation.

A part quelques trouvailles et de bons jeux scéniques, on aimerait plus d'originalité. Une salle comble et comblée ne leur ménage pas ses ovations. Ils nous ont offert certes une agréable soirée, mais on souhaiterait qu'ils retrouvent la simplicité de leurs débuts en comptant moins sur des chansons trop bien cotées.

Intérim.

Le droit de superficie permet à un propriétaire de mettre à disposition, en location, des terrains pendant trente ans au minimum et cent ans au maximum.

Si, il y a un peu plus d'un siècle (ce n'est donc pas très loin en arrière), la ville, au lieu de vendre pour quelques bouchées de pain blanc tous les terrains dits des fortifications, elle les avait remis en location par droit de superficie, on imagine aisément les facilités de reconstruction urbaine qui auraient été possibles par la quasi-suppression de la spéculation.

Chez nous, à Genève, c'est notre vieil ami feu Maurice Braillard, en sa qualité de conseiller d'Etat au temps du gouvernement socialiste en 1934, qui tenta, hélas! sans succès, de valoriser le droit de superficie, particulièrement bien connu par les lords, propriétaires effectifs de la ville de Londres.

En 1946, le directeur du Registre foncier, M. Lachavanne (vieux conservateur), d'entente avec le conseiller d'Etat radical Louis Casai, mit au point avec les responsables de la FOBB, promoteurs de la coopérative d'habitation L'Avenir, un excellent contrat de droit de superficie ayant une durée de 59 ans, ne prévoyant aucune indemnité en fin de contrat.

Ce n'est qu'en 1965 que sont entrées en vigueur des dispositions légales fédérales.

Ces nouvelles dispositions consacrent en fait une très importante transformation de structure sur la propriété foncière qui, en passant presque inaperçue, constitue une petite révolution à froid dans l'économie capitaliste de notre pays.

Mais, déjà, les tenants capitalistes, les spéculateurs essaient et parfois ont déjà réussi (voir les contrats de superficie de l'Hôtel du Rhône et de l'Hôtel Président et d'autres) d'escamoter les avantages que les collecti-

vités publiques peuvent retirer de l'application du nouveau droit foncier.

Il est donc devenu très important aujourd'hui, particulièrement pour les élus du peuple et pour tous ceux qui s'intéressent à des constructions de logements à loyer modéré, de connaître ce qu'est le « droit de superficie ».

C'est sous ce titre que la Librairie de l'Université de Genève vient de publier une petite brochure qui est appelée à rendre de grands services à ceux qui entendent se consacrer à la défense du bien et des deniers publics.

Lucien Tronchet.

BAINS DE SOLEIL ARTIFICIEL.

— Parents qui appréciez le soleil, profitez de ses bienfaits, même en hiver, grâce aux rayons ultra-violet. Notre nouvelle plage artificielle (lampe solarium Belmag), dotée d'une installation moderne, est à votre disposition.

Vos enfants, âgés de 4 à 10 ans, débiles ou de santé délicate, qui n'ont pas d'appétit ou de sommeil, tireront le meilleur profit tout en s'amusant des séances gratuites créées à leur intention sous contrôle médical.

Renseignements et inscriptions du 1^{er} au 31 octobre 1968, tous les jours, de 9 à 12 h. et de 15 à 19 h., samedi après midi excepté, au Dispensaire ouvrier des Pâquis, rue de Berne 48.

Il est prévu deux séances par semaine, soit le lundi et le jeudi.

Début de la série des séances, le 4 novembre 1968, jusqu'au 9 décembre 1968.

MEMENTO GENEVOIS

COMÉDIE (24 05 00): 20.45. «Thomas More ou L'Homme seul», de Robert Bolt, adaptation de Pol Quentin.

VICTORIA-HALL: 20.00 (exceptionnellement), concert symphonique de la Ville de Genève, Orchestre de la Suisse romande, directeur Paul Klecki, soliste Itzak Perlman, violoniste (reprise du concert d'abonnement avec changement de concerto).

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
de la Maison de retraite du Petit-Saconnex Genève

RENTES VIAGÈRES

Renseignements gratuits 11, place du Molard
GARANTIES PAR L'ÉTAT

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

DE LA VILLE DE GENÈVE

Rue de la Mairie 37 - Eaux-Vives - Tél. 35 91 50

Bureaux ouverts de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.
Samedis, dimanches et jours fériés: de 9 h. à 12 h.

EN CAS DE DÉCÈS

Formalités gratuites

S'adresser ou téléphoner à l'adresse ci-dessus

OFFRES D'EMPLOI

VILLE DE CAROUGE

Une inscription publique est ouverte pour des emplois de

cantonniers au service de la voirie

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

- jouir d'une bonne santé;
- être âgés de moins de 27 ans; les candidats dépassant cet âge et jusqu'à 40 ans révolus ne pourront être nommés que s'ils remplissent les conditions spéciales de la caisse de retraite;
- être de nationalité suisse et, pour les Confédérés, domiciliés à Genève. A titre égal, la préférence sera donnée à un citoyen genevois.

Tous renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus à la Caisse municipale de la mairie, place du Marché 14, 2^e étage.

Les offres manuscrites, accompagnées du questionnaire et d'une photographie, doivent parvenir au secrétariat de la mairie jusqu'au 31 octobre 1968.

Edouard TERRIER,
conseiller administratif délégué

VAUD

C'est ainsi qu'on écrivait l'histoire

En mettant de l'ordre dans ses archives, notre ami Paul-A. Gailard, de Pully, a retrouvé une brochure éditée par les Imprimeries Centrales de Lausanne, en septembre 1937, et intitulée : « Le Régiment d'Infanterie 1, Notice historique 1874-1937 ». L'auteur en est le major Raymond Buxcel. Nous livrons cette prose tendancieuse à la méditation de nos lecteurs. C'est hélas ! ainsi que l'on écrivait l'histoire, il y a encore une trentaine d'années, dans notre pays.

Grève générale

Le 10 novembre 1918, sur l'ordre de Moscou, la révolution devait éclater en Suisse. Le comité d'Olten, en liaison avec la légation des Soviets à Berne, a son plan bien établi : propagande dans l'armée, provocation d'émeutes dans les villes principales de la Suisse, siège des arsenaux, des usines électriques, des banques, des bâtiments publics, du Palais fédéral ; déclenchement de la grève générale et de la guerre civile... le grand soir ! Les nouvelles les plus contradictoires sont répandues dans la population.

Le 11 novembre, la mobilisation accélérée de la 1^{re} division est décidée.

Le tocsin retentit. Le régiment se rassemble à Morges ; les trains ne roulent plus ; de partout des automobiles, des chars chargés de soldats, des bicyclettes débouchent sur la place de mobilisation.

Et les bataillons, encore une fois, remontent le Jorat. Partout les troupes sont acclamées et chaleureusement accueillies. Le régiment stationne à Montpreveyres et dans les villages voisins, puis le lendemain, il est à Moudon. Le deuxième jour, les premiers trains circulent. Les troupes embarquent. Toutes les portières sont gardées par des soldats armés.

Lentement, on arrive. A Granges et à Olten, les compagnies occupent les gares, les bâtiments publics, les banques. Les voies ferrées sont surveillées.

La révolution est étouffée énergiquement. Mais ces jours sont froids et brumeux. L'épidémie de grippe fauche des rangs entiers : telle unité voit son effectif réduit de moitié, telle autre n'a plus qu'une poignée d'hommes valides. Les évacuations commencent. Hélas ! beaucoup ne rentreront plus au foyer. Ils ont répondu à l'appel du pays, et victimes de leur devoir, ils sont tombés pour la patrie, honneur à leur mémoire !

Le 22 novembre marque la fin du service actif.

Lausanne: Les 75 ans de la SMF

Samedi soir, au Palais de Beaulieu, s'est déroulé le 75^e anniversaire de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Vaud.

C'est en effet le 19 août 1893 que fut fondée cette société dont l'activité essentielle était la... gymnastique.

Mais, à lire la plaquette éditée à l'occasion de cet anniversaire, la gymnastique fut bannie en 1904, pour une activité plus compatible avec la défense des intérêts des fonctionnaires cantonaux.

Les événements principaux qui marquèrent les trois quarts de siècle d'existence de la SMF ne semblent pas avoir frappés d'une activité débordante, à part la mesure prise par le Conseil d'Etat en 1923 de donner congé à son personnel le samedi après midi.

Il a fallu la fin de la deuxième guerre mondiale et aussi l'entrée en lice d'une fédération syndicale que nous connaissons bien pour que la SMF prenne conscience que le temps était révolu où les problèmes du personnel se discutaient en « petit comité ».

La mise en vigueur de la loi sur le statut des fonctions publiques cantonales, en 1948, donna aux fonctionnaires le droit de discussion sur toutes les questions ayant trait à la fonction publique.

Dès lors, plusieurs mesures furent prises par les autorités cantonales : 1951, fusion des caisses de pension, 1955, révision de l'échelle des traitements et instauration de l'allocation de ménage de 600 fr., 1960, changement du régime financier de la Caisse de pensions, 1961, révision générale des traitements, 1964, première étape de la reclassification des fonctions féminines, 1965, incorporation de l'allocation de ménage au traitement cotisant et allocation de ménage portée à 1200 fr., 1966, semaine de cinq jours et enfin, 1967, révision générale de la classification et application intégrale du principe « A travail égal, salaire égal » pour les fonctions féminines.

Réd. — Cette application est en vigueur à la commune de Lausanne depuis 1950 !

Par cette énumération hâtive, on peut constater que la situation des fonctionnaires de l'Etat de Vaud a, très heureusement, évolué d'une façon positive socialement et politiquement.

Notre ami Pierre Graber, président du Gouvernement vaudois, lors de son allocution, ne se fit pas faute de le souligner, lui qui fut l'un des principaux défenseurs des mesures prises par le Conseil d'Etat en faveur de son personnel devant le Grand Conseil.

F. Ch.

Football

Le Biennois Knuchel blanchi

Le Tribunal de recours de la ligue nationale a accepté le recours déposé par le F.-C. Bienne et son joueur Urs Knuchel contre la décision de la Commission pénale de la ligue nationale, qui lui avait infligé une suspension de trois semaines. La sanction a été levée.

Le joueur avait été expulsé du terrain pour jeu dur lors du match de championnat Saint-Gall—Bienne du 28 septembre.

Le Tribunal de recours a estimé que Knuchel avait commis sa faute en luttant pour la balle, que, d'autre part, l'état du terrain rendait les conditions de jeu difficiles. Il n'a retenu aucun acte de méchanceté contre Knuchel.

Cyclisme

● Les Six Jours de Berlin se sont terminés mercredi soir par la victoire du Hollandais Peter Post et de l'Allemand Wolfgang Schulze qui, grâce à leur meilleur total de points, ont devancé Bugdahl-Wolfshohl. Post a ainsi remporté sa 44^e victoire dans une course de six jours. Les Suisses Louis et Fritz Pfenninger ont dû finalement se contenter de la cinquième place.

La Chaux-de-Fonds

coop

A ne pas manquer :



Poulets français

SURGELÉS

1^{er} CHOIX

500 g.

195

Avec timbres coop

Vin rouge français

COTES-DU-RHONE
1967

3 bouteilles 7/10

8.90

CAFÉ COOP
JUBILORmélange de choix pour les
fins connaisseursCAFÉ COOP SATO
sans caféine

AVEC 50 POINTS COOP

NOUVEAU !

Chocolat
ARNI PRALETTI200 g. de pralinés extra-
fins assortis

2.60

NOUVEAU !

Chocolat

ARNI GRIOTTES

200 g. de griottes au kirsch

2.60

VENDREDI/SAMEDI:

CAKE PYRAMIDE
KIRSCH

une exclusivité coop

2.90

SAMEDI:

FLEUR DE SICILE

genre « panettone »

2.50

CAFÉ-RESTAURANT

ELITE

SA RESTAURATION SOIGNÉE

ÉGALEMENT,
MENUS SUR ASSIETTESON REPREND
DES PENSIONNAIRES

Se recommandent, les nouveaux tenanciers:

FAMILLE HENRI SCHULTHEISS

Faites lire
votre journal

PIANO

A VENDRE BEAU
PIANO, en parfait
état de marche.
Prix raisonnable.
Tél. (039) 275 68.

HARMONIUM

A vendre superbe
harmonium, petit
modèle pour salon.
Prix raisonnable.
Tél. (039)
275 68.

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 5 45 64

ARNOLD WÄLTI

LA CHAUX-DE-FONDS
Epargne 20 Jour et nuitCercueils — Formalités — Transports
Prix modérés

A NEUCHÂTEL

En plein centre, dans le quartier des
vieilles choses...
une étape agréable et confortable

Les halles

Une autre à découvrir:

Le Pavillon

au bord du plus grand lac de Suisse

A. MONTANDON, restaurateur

Favorisez les annonceurs de notre journal

URSS: Nouvelles arrestations d'intellectuels libéraux

Plusieurs nouvelles arrestations d'intellectuels libéraux ont eu lieu le mois dernier en URSS, annonce un communiqué de la revue littéraire en langue russe «Grany», éditée en Allemagne fédérale.

Selon ce communiqué, plusieurs personnes ont été arrêtées le 2 août à Leningrad, alors qu'elles préparaient des lettres de soutien aux dirigeants tchécoslovaques.

D'autres personnes ont été également appréhendées: MM. Gleb Gladtshevsky, Nicolas Danilov — tous les deux chimistes — Eugène Chatlenkov et Anatole Stoudenkov, ingénieurs. Ce dernier, ainsi que M. Danilov viennent

d'être internés dans un asile d'aliénés, précise le communiqué.

«Grany» annonce également l'arrestation de l'ingénieur Irina Blogorodskaya, jeune femme de 28 ans, qui, comme le montra la perquisition effectuée chez elle, conservait les copies de protestations relatives à l'arrestation de M. Martchenko (condamné le 29 juillet à un an de camp de concentration). Dès le mois de février, selon «Grany», la jeune femme tout comme le juriste Guendler, avait protesté contre l'illégalité du procès Guinzbourg. Elle a été inculpée en application de l'article 70 du Code pénal de la Fédération de Russie.

Mexique: Le dialogue est amorcé

Pour la première fois depuis le début de la crise étudiante au Mexique, à la fin du mois de juillet dernier, une réunion, qualifiée d'officielle par les autorités mexicaines, a eu lieu hier entre des représentants du président de la République et des leaders du mouvement étudiant. Commencée fort tard — aux environs de minuit (heure locale) — elle ne s'est achevée qu'à l'aube. M. Jorge de La Vega Dominguez, président de l'Institut d'études économiques, politiques et sociales du PRI (le parti gouvernemental) dirigeait la délégation gouvernementale, alors que les principaux représentants du Comité national de grève étaient Marcelino Perello et Roberto Escudero.

Selon le représentant du gouvernement «le dialogue est maintenant amorcé, et s'il est encore trop tôt pour parler de solution, le contact établi est très important et laisse présager une résolution prochaine de cette crise étudiante».

Le Comité de grève des étudiants de Mexico a annoncé mercredi que la répression du mouvement de revendication qui se prolonge depuis plus de deux mois a fait 68 morts et des milliers de blessés.

Le Conseil national de grève donne cette précision dans un véritable manifeste adressé «à l'opinion internationale», quelques heures après la reprise du dialogue étudiants-autorités.

Le manifeste rappelle la position des étudiants dans le conflit et affirme une fois de plus que ceux-ci n'ont jamais été opposés à la célébration des Jeux olympiques, «car ils sont pour la démocratie».

Les leaders ont manifesté une fois de plus leur désir de consulter tous les universitaires et élèves des instituts et écoles de la capitale pour connaître leur opinion quant à la reprise du travail.

Il s'agirait d'un véritable référendum qui serait organisé dès que les circonstances le permettraient.

« Nous protégeons les J. O. »

Un des leaders du Conseil national de grève a déclaré que bien loin d'avoir jamais songé à boycotter les Jeux olympiques, «les étudiants s'engageaient à la défendre».

«Nous n'avons pas pensé un moment à saboter un événement qui a coûté tant d'efforts et d'argent aux Mexicains — a dit Marcelino Perello, qui est un membre influent du comité de grève. Nous n'en serions jamais arrivés là où nous en sommes, étudiants et autorités, si celles-ci avaient tenu leur promesse d'ouvrir le dialogue. Maintenant, les étudiants s'engagent à défendre les Jeux, car leur organisation a coûté trois milliards de pesos et c'est un patrimoine du peuple mexicain.»

Moscou: Procès politique «camouflé»

Le procès Litvinov—Daniel s'est ouvert hier à Moscou. Outre M. Pavel Litvinov et M^{me} Larissa Daniel, hier matin à Moscou, ont été inculpées trois autres personnes: le postier Vadim Delaunay, le linguiste Constantin Babitsky et l'ouvrier Vladimir Dremliouga.

Les cinq personnes sont accusées, selon l'agence Tass «d'avoir tenté d'attirer l'attention des passants, le 25 août sur la place Rouge, par toutes sortes de cris et d'actes insultant la dignité des Soviétiques et créant ainsi des difficultés aux groupes de touristes qui visitaient le centre de la capitale soviétique».

En sortant du tribunal, sept amis des accusés distribuèrent un tract affirmant que le procureur tentait de faire passer pour un procès «ordinaire» de «hooliganisme» ce qui était en réalité un procès politique, les accusés étant jugés en fait pour leurs opinions. Seuls les proches parents des accusés ont été autorisés à assister au procès.

Parmi les personnes qui tentèrent en vain, hier matin, d'entrer dans la salle d'audience se trouvait la femme de Youri Galanskov, condamné à la même époque qu'Alexandre Guinzbourg, à sept ans de privation de liberté.

Encore deux avions tombés — Leurs pilotes tués

Allemagne: Le scandale des Starfighter

En l'espace de quelques heures, la Bundeswehr a perdu mercredi deux chasseurs-bombardiers F-104 Starfighter. Les deux pilotes ont été tués. On ignore encore ce qu'il est advenu d'un copilote qui était à bord d'un des appareils. Le premier appareil s'est écrasé en Westphalie et le second dans l'embouchure de la Weser. Ce sont les 90^e et 91^e appareils de ce type que l'armée de l'air allemande perd officiellement en vol. Officieu-

sement ce chiffre qui ne mentionne pas les accidents au sol serait — selon des observateurs militaires étrangers — beaucoup plus élevé et approcherait les 150 appareils. Depuis la mise en service en 1961 du Starfighter dans la Bundeswehr, 46 pilotes allemands ont trouvé la mort à ses commandes. Combien les militaires allemands attendent-ils qu'il y ait de victimes pour ret'rer cet avion suicide ?

CHAMBRES FÉDÉRALES: RÉTROSPECTIVE

(Suite de la première page)

Du même coup, elle démontrait qu'il est parfaitement possible de mettre sur pied une coordination à l'échelon national sans battre en brèche les exigences d'un fédéralisme raisonnable.

Problèmes financiers et autres

Le Conseil national a en outre brièvement abordé le problème de la péréquation financière intercantonale, ceci à la suite de la discussion d'une motion adoptée par les États. Ce premier débat se terminait par l'adoption de la motion, mais le problème demeurait entier. L'appui aux cantons financièrement faibles n'était du reste pas mis en cause, mais un malaise

planait tout de même. Si les faiblesses des statistiques pour la détermination des revenus cantonaux furent abondamment illustrées, on ne parla, en revanche, que très peu des disparités fiscales entre les cantons, qui constituent souvent une péréquation supplémentaire mais dans un sens opposé.

Le problème fondamental demeure celui d'une véritable réforme des finances fédérales, répartissant rationnellement la substance fiscale entre la Confédération et les cantons, supprimant la concurrence en matière d'impôts entre ces derniers. Si, dans ce domaine, on avait le courage de souscrire à des solutions aussi hardies que pour l'EPUL, la tâche deviendrait singulièrement plus facile.

JEAN RIESEN, conseiller national.

CUBA — LA RÉVOLUTION INTENSIVE

VI. Un plan spécial, Guane

Le projet de mise en culture «Guane» est un des plus audacieux du gouvernement révolutionnaire. Il s'agit de mettre en valeur une superficie de 1300 caballerias, soit environ 18 800 ha., dans la région la plus occidentale de l'île, province de Pinar del Rio. Avant la révolution, c'étaient de grands latifundistes qui détenaient ces terres, les laissant pour la plupart en jachère. Maintenant le gouvernement a rassemblé dans deux villages les paysans de la région. La plus grande de ces agglomérations, Sandino, est une véritable «ville à la campagne», avec maisonnettes individuelles et appartements, centre social, commercial, culturel, écoles. Le début de la construction date de 1964 et la ville n'est pas encore totalement terminée. Elle abrite d'ores et déjà quelque cinq mille agriculteurs. Tous les paysans ne sont cependant pas ouvriers agricoles. Une partie d'entre eux reste propriétaire de la terre (limitée à 67 ha.).

Travaux gigantesques

A Guane, on cultive extensivement les agrumes (citrons, oranges, mandarines), le café, le tabac blond et brun, les fruits, et l'on pratique l'élevage. Pour irriguer de vastes étendues désertes, il a fallu entreprendre la construction d'un barrage, nécessitant le détournement d'un fleuve dans un lac naturel. Il a aussi fallu construire des routes qui, pour le moment, ne sont que des pistes laissant passage aux camions Berliet que le Gouvernement cubain a achetés. Le parc à camions et machines de Guane est d'ailleurs impressionnant. Actuellement est en chantier une autoroute qui ira de La Havane directement à Guane. L'acheminement des récoltes sera ainsi beaucoup plus rapide.

Deux choses sont fondamentales dans le plan Guane: la mise en valeur de la terre et les conditions sociales des travailleurs.

Pour l'exportation

Guane fait partie d'un ensemble plus large, le plan de développement Antonion Maceo, lui-même partie intégrante du plan national de développement agricole. A la tête de ce plan se trouve le chef du gouvernement révolutionnaire lui-même, Fidel Castro. L'orientation économique est connue: il s'agit de développer prioritairement les exportations de produits agricoles. Cela suppose une élévation rapide de la production et la diversification des cultures. Les agriculteurs, et notamment ceux des citadins qui travaillent volontairement aux champs, se considèrent plus comme des «guerrilleros de l'agriculture» que comme des paysans. A l'île des Pins, on a organisé ce qu'on appelle le «plan des cinq mille» comprenant dix camps de 500 Havonais travaillant là volontairement pendant trois semaines. Ils viennent là avec toute leur famille et logent sous tente.

On peut remarquer, d'autre part, que, dans le plan de Guane, la canne à sucre, base de l'agriculture, n'est pas comprise. Cela répond justement au besoin de diversification des cultures dont nous avons parlé. Dans d'autres régions on cultive uniquement du riz, toujours à une grande échelle.

Une amélioration considérable

Le deuxième point important concerne les conditions de travail de l'ouvrier agricole et l'organisation du travail. On connaît le système qui existait avant la révolution: grands propriétaires vivant à la ville, misère du paysan, son exploitation constante

par des «administrateurs» du maître. Un exemple: dans le système de métayage l'administrateur vient voir le métayer et déclare ne pouvoir lui acheter que la moitié de la récolte au prix fixé, car l'autre moitié est prétendument de mauvaise qualité. Quelques jours plus tard l'administrateur revient et déclare être disposé à acheter le reste, mais à moitié prix. De telles pratiques étaient courantes sous le régime de Batista, ainsi que l'expulsion du paysan fermier selon le bon vouloir du patron.

Actuellement le chômage n'existe plus. Tout le monde travaille et travaille avec enthousiasme. L'effort fait en faveur du paysan est colossal pour un pays en voie de développement. Dans l'optique de Fidel Castro, il faut donner au paysan tous les avantages des citadins. C'est ce qui s'est fait à Guane comme ailleurs. Les maisonnettes construites sont simples, mais elles sont en dur, pratiques, avec l'eau courante, W.-C., électricité, gaz. La différence est grande avec les misérables «bohios» de planches et de feuilles de palmier qui subsistent. Un ouvrier agricole travaille six jours par semaine à raison de huit heures par jour. Il gagne pour cela 150 à 200 pesos par mois à peu près le salaire moyen national). Il a un mois de vacances payées par an. En comparaison: une télévision vaut 400 pesos. Mais à ce salaire en argent, il faut ajouter la nourriture gratuite s'il mange en cantine, les habits de travail, le service de santé et l'éducation gratuites. La tendance n'est pas à développer le goût de l'argent, mais à faire appel à l'esprit révolutionnaire grâce aux stimulants «moraux». On ne connaît guère le système des primes tel qu'il est appliqué dans les pays de l'Est. A Cuba, les gens travaillent parce qu'ils savent que c'est une nécessité objective de développer le pays.

CLAUDE AUROI.

EN QUELQUES LIGNES

● SÉOUL. — 18 personnes ont été tuées et 153 blessées lors de deux accidents d'autobus, mardi, en Corée du Sud.

● HELSINKI. — Les problèmes prioritaires sur le plan international et les questions touchant au développement des relations entre les deux pays étaient au centre des pourparlers qu'ont eus ces trois derniers jours le premier ministre soviétique Kossyguine et M. Kekkonen, président de la République finlandaise.

● COPENHAGUE. — Des réformes en faveur des prisonniers politiques en Grèce ont été obtenues à la suite de négociations entre la junte militaire et le Comité international de la Croix-Rouge, a annoncé la Croix-Rouge danoise, précisant notamment que les prisonniers pourront recevoir deux lettres et six cartes postales par mois et écrire à des membres de leur famille se trouvant à l'étranger.

● QUÉBEC. — Le Québec souhaiterait que le Canada devienne une «république tout en demeurant dans le Commonwealth», déclare un «document de travail» du gouvernement du Québec sur le problème constitutionnel, rendu public mercredi par M. Bertrand, premier ministre de la province. «Le Canada devrait être conçu et organisé à la fois comme une fédération d'États et une union de deux nations», ajoute le document confidentiel, qui a été soumis pour étude le 24 juillet au Comité permanent fédéral provincial sur la Constitution.

● TEL AVIV. — Trente-neuf Juifs ont été blessés, dont cinq grièvement, par l'explosion d'une grenade lancée hier après midi sur une foule de personnes priant devant le tombeau des patriarches à Hébron, en Cisjordanie, apprend-on à Tel Aviv.

● BONN. — Le général Horst Wendtland, 56 ans, vice-président par intérim du «Bundesnachrichtendienst» (services de renseignements), s'est donné la mort, apprend-on mercredi à Bonn.

● PARIS. — C'est un budget favorisant l'expansion qui, avec un déficit de 11 milliards 590 millions, a été adopté hier définitivement par le Conseil des ministres. En même temps, il règle une question politiquement très épineuse: celle de la modification des droits de succession qui avait soulevé une vive opposition et provoqué, dit-on, des fuites de capitaux vers la Suisse.

● LIMA. — La décision d'occuper militairement et d'exproprier les gisements pétroliers de la BREA y Parinás, exploités par l'International Petroleum Company (américaine), a été annoncée, mercredi, par le général Alvarado, président du Pérou.

● BONN. — La Fédération internationale libre des déportés et des internés de la résistance (FILDIR) a entrepris des démarches auprès du Gouvernement ouest-allemand pour demander l'interdiction du parti d'extrême-droite NPD et du journal «National und Soldaten Zeitung».

● KARLSRUHE. — Un employé du Centre de recherche nucléaire de Karlsruhe a été arrêté sous l'inculpation d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État. La plus grande discrétion est observée sur cette affaire.

● CARACAS. — M. Raoul Leoni, président de la République vénézuélienne, a annoncé, mercredi, que son gouvernement avait décidé la rupture des relations diplomatiques avec le Pérou en raison du coup d'État qui a renversé le gouvernement du président Delaunde.

● ANKARA. — M. Nahit Imre, premier contrôleur des comptes au secrétariat de l'OTAN à Bruxelles, aurait été pris en flagrant délit d'espionnage pour le compte de l'Union soviétique, révèle la presse turque.

● WASHINGTON. — Le président Johnson a demandé au secrétaire d'État Rusk d'entamer des négociations avec le gouvernement de Tel Aviv en vue de la vente éventuelle de chasseurs supersoniques américains à Israël.

● SAIGON. — Une tentative de coup d'État contre le gouvernement du président Thieu a été déjouée, déclare-t-on, jeudi matin, à Saïgon, de source officielle. L'état d'alerte ordonné mardi soir par le président Thieu est toujours en vigueur, ajoute-t-on de même source. Plusieurs militaires et civils auraient participé à cette tentative qui serait étroitement liée à la lutte menée par le président Thieu et par le premier ministre Huong contre la corruption.

● PRAGUE. — Selon des sources informées, la délégation tchécoslovaque qui séjourne actuellement à Moscou serait conduite par MM. Hamouz, vice-président du Conseil, Pudlak, vice-ministre des Affaires étrangères, et par le général Rusov, vice-ministre de la Défense nationale et chef d'état-major général des forces tchécoslovaques.

L'exécution de Mulele, le chef rebelle congolais, n'a pas entraîné: Mulele a été FUSILLÉ HIER MATIN déjà, soit vingt-quatre heures seulement après sa condamnation à mort. Le Congo-Brazzaville a ROMPU SES RELATIONS avec le Congo-Kinshasa à la suite de cette exécution.

Dialogue de sourds toujours à Paris, entre Vietnamiens du Nord et Américains. C'était la 25^e SÉANCE déjà. Elle n'a donné, comme les précédentes, aucun résultat, bien qu'elle ait duré, comme la plupart des autres, plus de trois heures.

Le Prix Nobel de la paix 1968 a été attribué hier par le jury d'Oslo au PROFESSEUR FRANÇAIS RENÉ CASSIN, 81 ans, juge à la Cour européenne des droits de l'homme. Il fut fondateur de l'Unesco en France et président de la Commission des droits de l'homme de l'ONU.



M. R. Cassin

Tant que je vivrai, a proclamé hier peu après son arrivée à Gibraltar, le raciste rhodésien Smith, LA MAJORITÉ AFRICAINE N'AURA PAS LE POUVOIR en Rhodésie. L'attitude de cet extrémiste laisse donc mal augurer des entretiens qu'il doit avoir avec H. Wilson.